

Bulletin du

# Conseil communal

Lausanne

N<sup>o</sup> 15/I

Séance du mardi 20 mai 2008, première partie

Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT), présidente

## Sommaire

Ordre du jour . . . . .	897
Ouverture de la séance . . . . .	901

### Communications :

1. Métamorphose – Constitution du groupe consultatif d'accompagnement et de suivi de la démarche participative (CGAS) . . . . .	901
2. Municipalisation de l'APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) de Vers-chez-les-Blanc . . . . .	902
3. Augmentation du compte d'attente destiné à financer l'étude concernant la 2 <sup>e</sup> étape de l'assainissement de la Caisse de pensions (CPCL) . . . . .	902
4. Mise en service de l'éolienne «Mont-d'Ottan» . . . . .	903

### Lettre :

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N <sup>o</sup> 2007/67 (Municipalité) . . . . .	904
--	-----

### Question :

Question écrite de M. Roland Philippoz concernant la modification du revêtement de la tranchée couverte du Grammont (M. Roland Philippoz) . . . . .	903
---	-----

### Interpellations :

1. «Les étrangers et la ville de Lausanne : à quand une considération des étrangers lausannois?» (M <sup>me</sup> Adozinda Da Silva et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	905
2. «Mise à l'enquête de la construction de bâtiments administratifs entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie : une parcelle à mieux affecter» (M <sup>me</sup> Diane Gilliard et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	905
<i>Développement polycopié</i> . . . . .	924
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français) . . . . .	925
3. «L'ancienne usine d'incinération du Vallon : un air à deux airs» (M. Alain Hubler et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	906
<i>Développement</i> . . . . .	926
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français) . . . . .	926
4. Lâcher de ballon du 17 mai 2008 (M. Yves Ferrari et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	906
<i>Développement</i> . . . . .	926
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz) . . . . .	927
<i>Discussion</i> . . . . .	928
5. «Protection civile et UBS Arena» (M. Serge Segura et consorts). <i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier) . . . . .	920
<i>Discussion</i> . . . . .	923

**Motions :**

1.	«Pour un soutien du Carnaval de Lausanne par ses Autorités» (M. Jean-François Cachin et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	905
2.	«Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux» (M <sup>me</sup> Elena Torriani). <i>Dépôt</i> . . . . .	905
3.	«Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes» (M. Jean-François Cachin et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	909
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	909
4.	«Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne» (M <sup>me</sup> Marie-Claude Hofner). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	910
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	910
5.	«Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne» (M <sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	911
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	911
6.	«Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale» (M. Jean-Michel Dolivo). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	912
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	912
7.	«Elimination des déchets ménagers : l'application et l'introduction du principe du «pollueur payeur» ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	917
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	918
8.	«Les vélos se parquent aussi !» (M <sup>me</sup> Andrea Eggli). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	919
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	919

**Pétition :**

	Pour la réduction du trafic de transit sur l'avenue de Beaulieu (M. T. Taillefert [520 signatures]). <i>Dépôt</i> . . .	904
--	---	-----

**Postulats :**

1.	«Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive» (M. Guy Gaudard). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	913
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	913
2.	«Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise)» (M. Roland Philipoz et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . .	914
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	914
3.	«Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F» (M <sup>me</sup> Anna Zürcher et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	915
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	916
4.	«Pour une police équipée avec détermination» (M. Guy Gaudard). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	916
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	917
5.	«Marquer son époque de son empreinte, oui, mais pas avec du CO <sub>2</sub> » (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	918
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	919

<b>Questions orales</b> . . . . .	906
-----------------------------------	-----

# Ordre du jour

15<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 mai 2008 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

### 1. Communications.

\_\_\_\_\_

## B. QUESTIONS ORALES

\_\_\_\_\_

## C. RAPPORTS

**R16.** *Rapport-préavis N° 2007/11* : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Solange Peters « Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale ». (AGF). DIANE GILLIARD.

**R17.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elena Torriani* pour encourager la mobilité douce à vélo : gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1. (Trx). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

**R18.** *Postulat (ex-motion) de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics tels qu'appliqués aux habitants de la ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise. » (AGF). ANDREA EGGLI.

**R19.** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Naturalisation – Qu'il est loin le temps des faiseurs de Suisses. Modification de l'art. 39 bis du Règlement communal ». (AGF). THÉRÈSE DE MEURON.

**R20.** *Préavis N° 2008/1* : Immeuble Haldimand 3 / Arlaud 2, à Lausanne. Projet de démolition de deux bâtiments et reconstruction d'un immeuble avec logements, dont 9 à subventionner, commerces, bureaux et salles de réunions. Crédit complémentaire au préavis N° 255 du 6 décembre 2001. (CLP). SOPHIE MICHAUD GIGON.

**R21.** *Pétition de M<sup>me</sup> Geneviève Chiché* : « Chômage : pas de travail mais peut-être des idées ». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

**R22.** *Rapport-préavis N° 2007/64* : Réponse à diverses motions et postulats. (AGF, SPS, Trx). ANDREA EGGLI.

**R24** *Rapport sur la gestion municipale pour 2006 et réponses aux 28 observations de la Commission permanente de gestion.* (RAPHAËL ABBET, PRÉSIDENT.)

**R25.** *Rapport N° 2006/2* : Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

**R26.** *Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.)* demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (Trx, SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

**R27.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller* : « En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement ». (AGF, CLP, Trx). ISABELLE TRUAN.

**R28.** *Motion de M. Fabrice Ghelfi* demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques. (AGF). YVES FERRARI.

**R29.** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin* : « Une « unité du développement durable » pour un développement responsable de Lausanne ». (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

**R30.** *Pétition du comité de soutien à la maison de paille et consorts (env. 1670 sign.)* : « Pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience ». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

**R31.** *Préavis N° 2007/67* : Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale. (AGF). YVAN SALZMANN.

**R32.** *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28. (CLP).

*Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan* visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (CLP).

*Motion de M. Claude Bonnard et consorts* pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles. (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

\_\_\_\_\_

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

**INI1.** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes ». (10<sup>e</sup>/26.2.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI2.** *Motion de M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner*: «Le «Chalet» doit devenir la maison des artistes de Lausanne». (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI3.** *Motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts* pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI4.** *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI5.** *Postulat de M. Guy Gaudard* pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellevue. (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI6.** *Postulat de M. Roland Philippoz et consorts*: «Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise)». (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI7.** *Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et consorts*: «Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F». (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI8.** *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une police équipée avec détermination». (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI9.** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du «pollueur payeur» ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne». (14<sup>e</sup>/6.5.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI10.** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Marquer son époque de son empreinte, OUI, mais pas avec du CO<sub>2</sub>». (14<sup>e</sup>/6.5.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI11.** *Motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli*: «Les vélos se parquent aussi!» (14<sup>e</sup>/6.5.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

#### INTERPELLATIONS

**INT4.** *Interpellation urgente de M. Serge Segura et consorts*: «Protection civile et UBS Arena». (14<sup>e</sup>/6.5.08). RÉPONSE MUNICIPALE.

**INT1.** *Interpellation de M. Raphaël Abbet et consorts*: «Rapport d'audit sur la police, droit d'information du Conseil communal...» (2<sup>e</sup>/2.10.07) [SPS 28.2.08]. DISCUSSION.\*

**INT2.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Andrea Eggli et consorts* pour le respect de la Loi sur les marchés publics. (8<sup>e</sup>/22.1.08) [AGF 28.2.08]. DISCUSSION.\*

**INT3.** *Interpellation de M. Marc-Olivier Buffat*: «Quel avenir pour Rumine et pour les musées lausannois du centre ville?» (9<sup>e</sup>/5.2.08) [CLP 6.3.08]. DISCUSSION.\*

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**Prochaines séances**: 3.6, 17.6 (18 h 00, séance double), 1.7 (en réserve), 26.8 (de 18 h 00 à 20 h 00), 23.9, 7.10 (18 h 00, séance double), 28.10, 11.11, 25.11 (18 h 00, séance double), 9.12 (18 h 00, séance double), 10.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente:  
Myriam Tétaz

Le secrétaire de séance:  
Claude Bonnard

#### POUR MÉMOIRE

##### I. RAPPORTS

**6.5.08** *Préavis N° 2008/14*: Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2007. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

**12.9.06** *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

**23.1.07** *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

**15.5.07** *Pétition de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

**2.10.07** *Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (41 sign.)*: «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

**23.10.07** *Pétition de M<sup>me</sup> Anne Decollogny et consorts (344 sign.)*: «Pour une avenue Vinet plus conviviale». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

**23.10.07** *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)*: «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

**20.11.07** *Pétition de l'Académie champignacienne et consorts (178 sign.)*: «Un Champignac d'airain pour Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**11.12.07** *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

**5.2.08** *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

**26.2.08** *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon». (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

**26.2.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

**26.2.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

**11.3.08** *Rapport-préavis N° 2008/5*: Prévention et gestion des conflits et lutte contre le harcèlement. Réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin. (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

**11.3.08** *Pétition de M<sup>me</sup> et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)*: «Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment! Pour la sauvegarde du bâtiment <Le Vignel> sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce.» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**8.4.08** *Préavis N° 2008/7*: Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 4<sup>e</sup> étape, et éléments de planification du parc immobilier destiné à la scolarité obligatoire. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE, Trx). SYLVIANNE BERGMANN.

**8.4.08** *Rapport-préavis N° 2008/8*: «Attribution de subventions dans le domaine sportif». Nouveau volet «Sport phare». Aides aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois. Réponse à la motion de M. Alain Bron. (SPS). ALAIN HUBLER.

**22.4.08** *Préavis N° 2008/9*: Plan partiel d'affectation «Flon supérieur» / PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Sallaz, les parcelles N°s 3203 et 3202, l'UIOM, la forêt de Sauvabelin, les parcelles N°s 3426, 3425, 3424, 3422, 3421 et 3420. Addenda au PPA N° 721 du 21 février 2007. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

**22.4.08** *Préavis N° 2008/10*: Pour un pavoiement sûr, efficace et festif de la ville. (Trx, AGF, SPS). ISABELLE MAYOR.

**22.4.08** *Préavis N° 2008/11*: Equipement réseau des bâtiments scolaires – phase III. (EJE, AGF). ROLAND RAPAZ.

**22.4.08** *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**22.4.08** *Pétition du Centre de quartier Malley-Montelly et consorts*: «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**6.5.08** *Préavis N° 2008/12*: Centre paroissial de Béthusy (chapelle et maison de paroisse). Modification du droit

distinct et permanent de superficie en faveur de l'Association des locaux paroissiaux de Chailly-La Cathédrale. (CLP, EJE). JEAN-CHARLES BETTENS.

**6.5.08** *Préavis N° 2008/13*: Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et d'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs à l'exercice 2008. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

**6.5.08** *Motion de M. Alain Hubler*: «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne». (SI). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

**6.5.08** *Motion de M. Yves Ferrari*: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W.» (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

**6.5.08** *Motion de M. Yves Ferrari*: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W.» (SPS). ROLAND RAPAZ.

**6.5.08** *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (SPS). ALINE GABUS.

**6.5.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport?» (Trx). ISABELLE TRUAN.

**6.5.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller*: «Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation <camping de Vidy>». (Trx). OLIVIER MARTIN.

**6.5.08** *Préavis N° 2008/15*: Plan partiel d'affectation «Le Chalet-des-Enfants». Zone spéciale selon l'article N° 50a, lettre b, LATC. Addenda au plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. (Trx, CLP). ROLAND OSTERMANN.

**6.5.08** *Préavis N° 2008/16*: Vers-chez-les-Blanc. Aménagement du centre du village et instauration de zones 30. Route d'accès à la Fondation NetAge. Conduites souterraines. Demande de crédit d'ouvrage. (Trx, SSE, SI). ROLAND RAPAZ.

**6.5.08** *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.)*: «Lausanne n'est pas une poubelle». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**20.5.08** *Rapport-préavis N° 2008/17*: Pour une information sur les droits des mineurs face à la police. Réponse à la motion de M. Alain Hubler. (SPS). MARLÈNE BÉRARD.

**20.5.08** *Préavis N° 2008/18*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de quatre bâtiments, comprenant au total 63 logements, un APEMS et un parking souterrain de 55 places, sis à l'avenue Victor-Ruffly 57-59-61-63. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'une subvention du Fonds communal pour le développement durable. (CLP). YVES FERRARI.

**20.5.08** *Préavis N° 2008/19*: Transformation du temple de Saint-Luc en maison de quartier. Demande d'un crédit d'étude. (EJE). CLAUDE METTRAUX.

**20.5.08** *Préavis N° 2008/20*: Diffusion des débats du Conseil communal suite à la fusion de TVRL dans Vaud-Fribourg TV. (SI, AGF). FRANÇOISE LONGCHAMP.

**20.5.08** *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (Trx). MONIQUE COSANDEY.

**20.5.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher*: «Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année!» (SPS).

*Postulat de M. Philippe Mivelaz*: «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA): une promenade artistique sur les rives du Léman». (Trx, SSE, CLP, AGF). ROLAND RAPAZ.

**20.5.08** *Motion de M. Giampiero Trezzini* pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l'apologie de régimes totalitaires. (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

**20.5.08** *Postulat de M. Stéphane Michel* pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes. (SSE). SOPHIE MICHAUD GIGON.

**20.5.08** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts* demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale. (AGF). ROGER COSANDEY.

**20.5.08** *Préavis N° 2008/21*: Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire. (EJE, SSE, Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

**20.5.08** *Rapport-préavis N° 2008/22*: Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero. (SI, EJE, SSE). FABRICE GHELFI.

## II. INTERPELLATIONS

**8.4.03** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5<sup>e</sup>/8.4.03). DISCUSSION.

**30.3.04** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2<sup>e</sup>/30.3.04). DISCUSSION.

**13.6.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le < Site associatif du 52 >?» (19<sup>e</sup>/13.6.06). DISCUSSION.

**21.11.06** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7<sup>e</sup>/21.11.06). DISCUSSION.

**13.3.07** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07). DISCUSSION.

**22.1.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8<sup>e</sup>/22.1.08). DISCUSSION.

**5.2.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Réduire les coûts de l'aide sociale...». (9<sup>e</sup>/5.2.08). DISCUSSION.

**11.3.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «L'engorgement du trafic routier en ville de Lausanne ne trouve pas simplement sa source aux portes de notre ville». (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION.

**11.3.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «L'amélioration de l'état sanitaire des drogués ne doit pas mettre en danger les écoliers ou les autres utilisateurs du domaine public». (11<sup>e</sup>/11.3.08). DISCUSSION.

**8.4.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva et consorts*: «Faudra-t-il un accident, pour enfin résoudre un problème de sécurité dans la circulation?» (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION.

**8.4.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois?» (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION.

**8.4.08** *Interpellation de M. Olivier Martin*: «Chauffage à distance, augmentation déguisée?» (12<sup>e</sup>/8.4.08). DISCUSSION.

**22.4.08** *Interpellation de M. David Payot*: «Une enquête publique à l'insu du public? Mise à l'enquête de la construction de bâtiments administratifs entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie». (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION.

**22.4.08** *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine». (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION.

**22.4.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne». (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION.

**22.4.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre?» (13<sup>e</sup>/22.4.08). DISCUSSION.

**6.5.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Marlène Bérard*: «Lausanne Jardins 2009: comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre?» (14<sup>e</sup>/6.5.08). DISCUSSION.

**6.5.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond* sur la politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne. (14<sup>e</sup>/6.5.08). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 20 mai 2008, première partie

**Membres absents excusés :** M. Albert Graf, M<sup>me</sup> Claude Grin, M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner, M<sup>me</sup> Sandrine Junod, M. Philippe Mivelaz, M. Thi Nguyen, M. Pierre Santschi, M<sup>me</sup> Maxline Stettler, M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger.

**Membres absents non excusés :** M<sup>me</sup> Caroline Alvarez, M. Yves-André Cavin, M. Francis Pittet, M. Thomas Schlachter.

Membres présents	87
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

**La présidente :** – Puis-je vous demander de mettre votre badge dans votre pupitre? Vous êtes manifestement plus nombreux que le chiffre apparaissant sur notre écran... Mesdames, Messieurs, nous avons atteint le quorum, je déclare ouverte cette séance du Conseil communal. Veuillez prendre place et cesser vos conversations. Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Claude Bonnard pour les communications.

**M. Claude Bonnard (Les Verts), secrétaire de séance :**  
– Merci, Madame la Présidente. Nous avons reçu :

## Métamorphose – Constitution du groupe consultatif d'accompagnement et de suivi de la démarche participative (CGAS)

*Communication*

Lausanne, le 24 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite à l'adoption du préavis relatif aux crédits d'étude de ce projet et à l'adjudication de la démarche participative au consortium Critères-Plates-bandes & co, la Municipalité vous informe que, conformément à la décision de votre Conseil, elle a nommé le groupe consultatif d'accompagnement et de suivi. Une première séance est prévue le 21 mai prochain.

Ce groupe sera présidé par M. Jean-Yves Pidoux, et une délégation municipale composée de M<sup>me</sup> Silvia Zamora ainsi

que de MM. Oscar Tosato (vice-président), Marc Vuilleumier et Olivier Français participera également à ses travaux.

Les autres membres du groupe figurent dans la liste ci-après :

### Groupe socialiste

Madame *Elisabeth Wermelinger*  
Madame *Stéphanie Pache*

### Groupe LausannEnsemble

Madame *Isabelle Truan*  
Monsieur *Charles-Denis Perrin*

### Groupe écologiste – Les Verts

Monsieur *Giampiero Trezzini*  
Madame *Natacha Litzistorf Spina*

### Groupe A Gauche Toute !

Madame *Elena Torriani*  
Monsieur *David Payot*

### Groupe Union démocratique du centre

Monsieur *Jean-Luc Chollet*  
Monsieur *Claude-Alain Voiblet*

### Milieux sportifs

Monsieur *Gunther Mack*, président de la Commission municipale des sports, ancien président du Lausanne-Natation  
Monsieur *Jacky Delapierre*, directeur d'Athletissima  
Professeur *Jacques Cornuz*, Policlinique médicale universitaire, président du Comité d'éthique du FC Lausanne-Sport

### Milieux divers

Monsieur *Bernard Bressenel*, président de l'Union des sociétés de développement de Lausanne – USDL

### Milieux de la construction

En ce qui concerne ces milieux, les organismes suivants ont été contactés et invités à déléguer un représentant: Chambre vaudoise immobilière (CVI), Association suisse des locataires – section vaudoise (ASLOCA), Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) (ou autre coopérative immobilière), Fédération vaudoise des entrepreneurs

(FVE), Syndicat UNIA, Société vaudoise des ingénieurs et des architectes – section vaudoise (SIA), Union patronale des ingénieurs et des architectes vaudois (UPIAV), Swiss Engineering UTS, Fédération des urbanistes suisses (FUS).

Divers services de l'Administration impliqués dans le projet Métamorphose s'associeront également aux travaux du groupe consultatif.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

### **Municipalisation de l'APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) de Vers-chez-les-Blanc**

#### *Communication*

Lausanne, le 24 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Depuis 1998, l'association FAR (Familles actives des Râpes), au travers de la structure Scoubidou, assure l'accueil parascolaire des enfants scolarisés à Vers-chez-les-Blanc.

Lors de la dernière assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2007, décision a été prise par les membres de l'association de requérir la municipalisation de la structure.

Cette démarche est justifiée par le cumul de plusieurs facteurs :

- le déménagement dans de nouveaux locaux à la rentrée scolaire d'août 2008,
- l'augmentation de la capacité de 24 à 36 places,
- l'extension des heures d'ouverture.

L'association FAR a estimé trop importante cette nouvelle responsabilité pour un comité de bénévoles.

Après étude du dossier, la Municipalité a décidé, en date du 20.02.2008, la communalisation de l'APEMS Scoubidou et a formalisé l'augmentation du plan des postes du Service de la jeunesse et des loisirs.

Dès le mois d'août 2008, l'offre d'accueil avec une nouvelle capacité de 36 places sera alors étendue au matin et à l'après-midi et continuera de recevoir des élèves de CIN et CYP (classes enfantines et primaires) dès la rentrée scolaire 2008-2009. D'entente avec le Service de la petite enfance, le SJL gèrera cette nouvelle structure ouverte 38 semaines par année. Les écoliers des deux années enfantines n'ayant pas classe le mercredi et ceux de 1<sup>re</sup> année n'étant pas sco-

larisés les après-midi, la structure se devra de couvrir des plages horaires inhabituelles en APEMS, puisque seuls les élèves de primaire y sont accueillis, ce qui implique une augmentation du plan des postes partiellement couverte par la suppression de la subvention jusqu'alors accordée à l'association FAR.

Cette nouvelle structure fera l'objet d'une demande d'aide au démarrage auprès de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et d'extension de la structure à l'OFAS dont les montants seront portés en déduction de la subvention de Fr. 110'000.-.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

### **Augmentation du compte d'attente destiné à financer l'étude concernant la 2<sup>e</sup> étape de l'assainissement de la Caisse de pensions (CPCL)**

#### *Communication*

Lausanne, le 9 mai 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le compte d'attente précité, d'un montant initial de Fr. 100'000.-, a été ouvert par décision municipale du 15 mars 2007. Il a été augmenté une première fois de Fr. 60'000.- le 3 septembre 2007 portant le nouveau plafond à Fr. 160'000.-.

Pour approfondir les analyses juridico fiscales liées à cette recapitalisation, des spécialistes ont été mandatés. Afin de tenir compte de leurs honoraires, il est nécessaire d'augmenter une 2<sup>e</sup> fois le compte d'un montant de Fr. 140'000.- portant son nouveau plafond à Fr. 300'000.-, ce que la Municipalité a décidé le 16 avril 2008.

Conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, cette décision a été préalablement soumise à la Commission des finances qui, dans sa séance du 28 avril 2008, s'est prononcée favorablement à ce sujet.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter



**Mise en service de l'éolienne « Mont-d'Ottan »***Communication*

Lausanne, le 13 mai 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En acceptant les conclusions du préavis N° 2005/15<sup>1</sup>, votre Conseil donnait un signal clair en faveur de l'énergie éolienne. Ce préavis a en effet permis à la Ville de Lausanne de participer comme actionnaire fondateur à la constitution de la société RhônEole SA, dont la première réalisation a été l'éolienne « Cime-de-l'Est » de Collonges.

La Municipalité a aujourd'hui le plaisir de vous annoncer qu'une deuxième éolienne a été réalisée par RhônEole. La construction a commencé début avril, et l'installation a produit ses premiers kilowattheures début mai.

Cette nouvelle éolienne, construite sur le territoire de la commune de Martigny, a été baptisée « Mont-d'Ottan » en référence à la montagne qui lui fait face. Elle est dotée d'une puissance nominale de 2 mégawatts, identique à celle de la Cime-de-l'Est, et son mât culmine également à 100 mètres de hauteur. En revanche, avec 40 mètres, ses pales sont plus longues de 5,5 mètres, ce qui augmente de 33% la surface balayée. Autre particularité : pour des raisons de coût et de résistance, le mât est composé pour trois quarts d'éléments en béton et seuls les 25 derniers mètres sont en acier.

L'énergie produite par une éolienne étant proportionnelle au carré de la surface balayée, la production de l'éolienne Mont-d'Ottan sera supérieure à celle de la Cime-de-l'Est, qui a produit en moyenne 4'300'000 kWh ces deux dernières années.

La Municipalité constate avec satisfaction que le partenariat engagé au sein de RhônEole porte ses fruits, et elle souhaite faire partager cette appréciation au Conseil communal. Pour le futur, elle se réjouit des initiatives prises par RhônEole, au sein de laquelle Lausanne veut continuer à œuvrer.

Elle souhaite que les progrès réjouissants de l'énergie éolienne puissent continuer à profiter à la population lausannoise.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire adjoint : Christian Zutter

<sup>1</sup> Préavis N° 2005/15, « Constitution de la société d'exploitation du site éolien de Collonges (VS) – Participation au capital-actions et octroi d'un cautionnement », *Bulletin du Conseil communal*, séance N° 1 du 17 mai 2005, pp. 19-36.

**Question écrite de M. Roland Philippoz concernant la modification du revêtement de la tranchée couverte du Grammont**

*En application de notre Règlement, je pose la question suivante à la Municipalité :*

*Des habitants du quartier de Cour ont attiré mon attention sur le fait qu'il est prévu de modifier en mai le revêtement de la tranchée couverte du Grammont, actuellement bitumé, par un « gravillonnage ». Ils sont inquiets car ce revêtement posera des problèmes aux poussettes et aux chaises roulantes qui auront plus de peine à se déplacer sur ce chemin en pente alors qu'ils sont maintenant très satisfaits de l'existant. Pour la tranchée du funiculaire, partie inférieure du trajet Cour–Ouchy, il y a déjà un revêtement qualifié « d'enrobé bitumeux gravillonné », mal aisé pour les roues des poussettes et des chaises roulantes, mais plus ferme que ce qui semble prévu sur l'autre tronçon.*

*Pour ces raisons, je pose les questions suivantes à la Municipalité :*

- 1. Quelles sont les raisons de ces différents choix de revêtement ?*
- 2. S'il s'agit de dissuader les rollers et trottinettes d'emprunter cette pente rectiligne, d'autres alternatives ont-elles été examinées ?*
- 3. Les associations de quartier ou d'usagers (par ex. de personnes à mobilité réduite) ont-elles été consultées sur les aménagements de ce parc ?*

**Réponse de la Municipalité**

Lausanne, le 14 mai 2008

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

*Préambule*

La couverture de la tranchée a fait l'objet du préavis N° 2005/78.

Le projet a été présenté à deux reprises, à l'occasion de séances publiques dans le quartier Sous-Gare, ainsi qu'à tous les riverains concernés de manière personnalisée.

La commission de votre Conseil chargé de l'examen du projet précité s'est, par ailleurs, souciée de la nature du revêtement qui, de son point de vue, ne devait pas encourager la pratique du roller et autre skateur.

- 1. Quelles sont les raisons de ces différents choix de revêtement ?*

Le revêtement sera le même afin de souligner le caractère d'une promenade continue. Cette opération n'a pu être

terminée en 2007 pour des raisons climatiques. Une température minimale étant requise pour permettre un collage efficace des gravillons.

2. *S'il s'agit de dissuader les rollers et trottinettes d'emprunter cette pente rectiligne, d'autres alternatives ont-elles été examinées ?*

En effet, c'est bien le but poursuivi. Nous ne connaissons pas d'alternatives hormis le gazon synthétique, les escaliers ou les obstacles transversaux (cunettes en positif ou en négatif) qui sont plus pénalisants pour les autres usagers.

3. *Les associations de quartier ou d'usagers (par ex. de personnes à mobilité réduite) ont-elles été consultées sur les aménagements de ce parc ?*

C'est pour répondre aux vœux des riverains auxquels le projet a été présenté que ce revêtement a été retenu.

Notons que le gravier étant collé sur la couche de support, il ne pénalise pas les déplacements en fauteuil roulant, ce qui ne serait évidemment pas le cas s'il était « libre ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

### **Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2007/67**

*Lettre*

Madame Myriam Tétaz  
Présidente du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 mai 2008

### **Séance du Conseil communal du 20 mai 2008**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de sa séance du 14 mai 2008, la Municipalité a décidé de vous demander de bien vouloir traiter, en urgence, le point suivant de l'ordre du jour de la séance du 20 mai 2008 du Conseil communal :

**Point R31 – Préavis N° 2007/67 :** « Aménagement du temps de travail pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'Administration communale ».

**Motif de la demande :** *Le projet doit impérativement être mis en place dans le courant de l'été 2008.*

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire adjoint :
Daniel Brélaz	Christian Zutter

### **M. Claude Bonnard (Les Verts), secrétaire de séance :**

– Nous avons reçu des nouvelles de notre secrétaire du Conseil. Je vous en donne lecture :

Madame la Présidente,

Madame et Messieurs les membres du Bureau,

Par votre intermédiaire, je remercie sincèrement les membres du Conseil communal pour la carte et les vœux reçus à l'occasion de la naissance de mon fils. Cela m'a vraiment touchée. Je me réjouis de vous revoir et de reprendre mon activité en septembre.

D'ici là, mon ordre du jour se compose de deux points : nourrir et dormir.

A bientôt et meilleures pensées

(Signé) *Vanessa Benitez*

### **Pétition de M. T. Taillefert (520 signatures) pour la réduction du trafic de transit sur l'avenue de Beaulieu**

*Dépôt*

Lausanne, le 15 mai 2008

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant que les intentions politiques de nos Autorités sont claires si l'on s'en tient au développement des transports publics, aux mesures d'assainissement des émissions polluantes, aux objectifs de diminution du trafic individuel et de préservation de l'environnement, force est de constater que cette politique de développement durable préconisée par nos Autorités n'a pas trouvé une application suffisante dans le quartier de Beaulieu et notamment à l'avenue de Beaulieu.

L'avenue de Beaulieu est devenue, au fil des ans, un axe important de circulation à Lausanne canalisant un trafic dense de véhicules. Les habitants domiciliés à l'avenue de Beaulieu doivent supporter journalièrement le bruit dû aux véhicules lancés à grande vitesse à la montée et la pollution engendrée par ce trafic.

Respirer l'air de l'avenue de Beaulieu donne mal à la gorge. La pollution est supérieure aux normes légales fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air et porte atteinte à la santé. Malgré cela, la Municipalité ne prend pas des mesures efficaces pour limiter le transit de plusieurs milliers de véhicules par jour.

Afin que cesse la situation actuelle, préoccupante pour la qualité de vie des habitants, nous, soussignés, pétitionnaires, nous demandons à la Municipalité de prendre des mesures urgentes et nous vous soumettons les propositions suivantes :

- diminution pour les piétons du temps d'attente aux feux ;
- création d'une voie réservée aux bus sur toute la longueur de l'avenue de Beaulieu dans le sens de la pente ;
- élargissement des trottoirs ;
- création d'un passage pour piétons à la hauteur de la rue Saint-Roch ;
- mise en place d'une zone 30 km/h.

Le souci des pétitionnaires est que le trafic ne se reporte pas sur les autres rues ; c'est pourquoi nous appelons également de nos vœux une diminution globale de la circulation motorisée dans l'agglomération de Lausanne.

Responsable de la pétition : T. Taillefert, rue du Maupas 29, 1004 Lausanne

*Texte de la pétition*

#### **PÉTITION POUR LA RÉDUCTION DU TRAFIC DE TRANSIT SUR L'AVENUE DE BEAULIEU**

adressée au Conseil communal de Lausanne

Constatant que :

- 1) la pollution de l'air au bord et à proximité de l'avenue de Beaulieu dépasse plusieurs mois par année les valeurs limites légales,
- 2) les habitants, en particulier les enfants et les personnes âgées, doivent respirer des particules fines qui se fixent profondément dans leurs poumons favorisant les bronchites, l'asthme, les maladies cardio-vasculaires et le cancer,
- 3) aux heures de pointe, l'engorgement du trafic dans une avenue en pente, contraint les automobilistes et motards à plusieurs démarrages en côte induisant de ce fait bruit et pollution supplémentaires,
- 4) la nuit, les motards et les automobilistes lancent leur véhicule à des vitesses exagérées,

les soussignés demandent aux Autorités compétentes de prendre des mesures urgentes pour réduire le trafic sur l'artère ci-dessus désignée.

Dépôt des pétitions: kiosque «Les Rosiers», rue du Maupas 24 jusqu'au 15 mai 08 (à côté de la boucherie du Maupas).

Responsable de la pétition : T. Taillefert, Maupas 29.

#### **Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : «Pour un soutien du Carnaval de Lausanne par ses Autorités»**

*Dépôt*

Lausanne, le 20 mai 2008

(Signé) *Pour le groupe LausannEnsemble : Jean-François Cachin et 20 cosignataires*

#### **Motion de M<sup>me</sup> Elena Torriani : «Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux»**

*Dépôt*

Lausanne, le 20 mai 2008

(Signé) *Pour le groupe A Gauche Toute ! : Elena Torriani*

#### **Interpellation de M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva et consorts : «Les étrangers et la ville de Lausanne : à quand une considération des étrangers lausannois ?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 20 mai 2008

(Signé) *Pour le groupe LausannEnsemble : Adozinda Da Silva et 5 cosignataires*

#### **Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Diane Gilliard et consorts : «Mise à l'enquête de la construction de bâtiments administratifs entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie : une parcelle à mieux affecter»**

*Dépôt*

Lausanne, le 20 mai 2008

(Signé) *Diane Gilliard et 4 cosignataires*

**Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts :  
«L'ancienne usine d'incinération du Vallon :  
un air à deux airs»**

*Dépôt*

Lausanne, le 20 mai 2008

(Signé) *Alain Hubler et 4 cosignataires*

**Interpellation urgente de M. Yves Ferrari et consorts  
sur le lâcher de ballon du 17 mai 2008**

*Dépôt*

Lausanne, le 20 mai 2008

(Signé) *Yves Ferrari et 4 cosignataires*

**La présidente :** – Merci, Monsieur Bonnard. En date du 12 mai, j'ai reçu la lettre suivante de la Commission permanente de gestion :

«Madame la Présidente,

Dans la version qui a été transmise au Conseil, le rapport fait par M. Abbet sur les réponses aux observations de la CoGest pose différents problèmes et ne peut servir de base pour le débat au plenum. Après différents contacts entre membres de la CoGest et avec l'accord du président Abbet, il a été décidé de retirer ce rapport. Roland Ostermann et le soussigné feront une nouvelle version du rapport et le soumettront à l'ensemble de la Commission pour consultation. Remis le mardi 20 au plus tard au secrétariat, il pourra ainsi être dans l'envoi pour la séance suivante du Conseil, le 3 juin 2008.

Nous suggérons qu'il garde son numéro à l'ordre du jour.

Nous espérons que cette manière de faire permettra au Conseil de débattre avec la meilleure sérénité du travail de la CoGest.

Recevez, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations. »

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer*

**La présidente :** – Le Bureau s'est rallié à cette proposition et le point R24 de l'ordre du jour ne sera donc pas traité ce soir.

Nous passons maintenant aux questions orales. Je vous rappelle: pas plus de deux par groupe, sans argumentaire écrit ou improvisé; veuillez lever la main en même temps que vous pesez sur le bouton de demande de parole.

**Questions orales**

*Question*

**M. Ulrich Doepper (Les Verts) :** – Ma question se rapporte à un courrier du 24 avril auquel a fait mention M. Bonnard, la lettre de la Municipalité annonçant la composition du groupe consultatif d'accompagnement et de suivi de la démarche participative (GCAS) à Métamorphose. Dans mon entourage, la composition de ce groupe a suscité beaucoup d'étonnement. Je demande donc à la Municipalité si c'est ainsi qu'elle entend répondre à l'amendement de ce Conseil au préavis, qui demandait que l'on complète la démarche participative par la mise sur pied d'un groupe consultatif d'accompagnement et de suivi, composé de conseillers communaux et de représentants des milieux économiques et associatifs. Est-ce ainsi que la Municipalité entend composer ce groupe?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – En effet, la Municipalité avait déterminé la composition de ce groupe de suivi dans une perspective tout à fait claire. Il devait être complémentaire à la Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT). Cette complémentarité avait été établie par la Municipalité dans sa lettre d'invitation aux membres de ce groupe de suivi. Evidemment, cette indication était connue des seuls membres de ce groupe. Cette intention municipale n'a probablement pas été comprise par les personnes auxquelles cette lettre n'était pas destinée, et qui, à l'instar de M. Doepper, se sont manifestées de diverses manières.

La Municipalité reconnaît qu'il y a eu un problème de communication sur ses intentions à ce propos. Elle rappelle, comme M. Doepper, que ce groupe a été voulu par le Conseil communal, par un amendement au préavis d'intention sur Métamorphose. Dans ces conditions, il nous est apparu opportun de consulter les groupes politiques du Conseil pour leur soumettre le problème à l'origine de la décision municipale. C'est la question de la complémentarité avec la CCUT, qui se déterminera elle aussi sur plusieurs objets liés à Métamorphose, et en assurera également un certain suivi... Nous demanderons aux groupes s'ils désirent que cette commission consultative et le groupe voulu par le Conseil communal dans l'amendement au préavis Métamorphose soient confondus. Du coup, le groupe serait assez copieux, et rassemblerait probablement plus de 50 ou 60 personnes.

Les groupes politiques seront appelés très prochainement à se prononcer sur la composition et la fusion éventuelle de ces deux ensembles chargés tous deux d'assurer un suivi sur Métamorphose et la démarche participative.

*Question*

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE) :** – Ma question s'adresse au directeur de la Sécurité publique et des Sports. J'ai lu ce

matin dans la presse que samedi dernier, lors d'une manifestation pacifique des cyclistes à Lausanne, un automobiliste s'était fait agresser par des manifestants ; on a frappé sa voiture, donné des coups de pied, causant donc un dommage à la propriété. Il est sorti de son véhicule pour défendre son bien et se défendre lui-même, si j'en crois la presse. Puis – toujours selon la presse, et je veux bien la croire – il a été attaqué, frappé au visage. La police était présente, semble-t-il, et assistait de manière tout à fait passive à cet incident. D'où ma question : est-ce que le directeur de la Sécurité publique a eu connaissance de ces faits ? Une deuxième question : est-ce que la police reçoit des instructions pour ne pas bouger et laisser ainsi les automobilistes et les autres personnes subir des dommages sur eux-mêmes et sur leur propriété sans intervenir ? Et s'il vous plaît, ne me répondez pas simplement : « Non » !

*Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – J'ai appris aujourd'hui par la presse l'incident que vous mentionnez. Je me suis évidemment empressé de demander des renseignements sur cet incident, que je n'ai pas encore. (*Rumeurs.*) Je vous tiendrai au courant... Oui, voilà, c'est comme ça ! Bien entendu, la police n'a aucune instruction de ne pas intervenir lorsque des délits sont commis. Les instructions données – et je me réjouis de connaître la réponse du Corps de police par rapport à cet incident – c'est de n'accepter aucune déprédation et aucun délit pendant cette manifestation non autorisée.

*Question*

**M. Cédric Fracheboud (UDC) :** – Ma question concerne l'incident survenu la semaine dernière avec un collaborateur de la Ville de Lausanne ayant utilisé comme nom de site Internet [www.lausanne.tv](http://www.lausanne.tv). Est-ce qu'une enquête disciplinaire a été ouverte à son encontre ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – La presse a déjà dit beaucoup de choses sur le sujet, je peux donc les reprendre. M. Voiblet m'a contacté un matin pour me signaler l'incident. Comme le nom de Lausanne était utilisé – mais sur un site privé, [www.lausanne.tv](http://www.lausanne.tv), racheté à une île du Pacifique quelconque – j'ai immédiatement chargé le SOI de mettre fin à cette situation. Le site a été fermé par son propriétaire.

Pour le reste, ce collaborateur n'a pas diffusé ni organisé son site depuis son poste de travail. Cependant, à partir de son nom, on pouvait remonter jusqu'à ses qualités grâce à divers dispositifs informatiques, et savoir qu'il travaillait au SOI. Ce collaborateur, en utilisant le nom de Lausanne, a commis une faute. Celle-ci est cependant limitée, parce qu'il ne l'a pas fait depuis son poste de travail. Il sera convoqué ces prochains jours et il y aura probablement une procédure à son encontre. Elle sera limitée s'il n'a pas

développé son site depuis son travail, mais en tant que citoyen. La seule chose qu'on peut lui reprocher c'est d'avoir choisi le nom [www.lausanne.tv](http://www.lausanne.tv), ce qui, pour quelqu'un qui travaille à la Commune, rappelle beaucoup trop la Ville de Lausanne. C'est un de ces mille noms de sites réservés par des tiers à une certaine époque et c'est sous cet angle qu'une procédure, à mon avis assez légère, sera lancée. Quant à la plainte, elle regarde l'UDC et cette personne.

*Question*

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – Depuis quelques mois, la garderie d'entreprise de la Ville de Lausanne a ouvert ses portes. C'est une très bonne chose, c'est un grand pas en avant et un exemple pour les autres collectivités publiques. Naturellement, les places pour les nourrissons ont été prises d'assaut, si on peut dire. Il reste quelques places libres pour les plus grands. Leurs parents n'ont pas attendu que cette garderie ouvre ses portes pour trouver une solution pour leurs enfants. La question d'A Gauche Toute ! concerne la manière dont l'information a été donnée aux employés de la Ville, en général, et en particulier à ceux qui ne sont pas forcément touchés par les e-mails et par l'Internet. Quels ont été les moyens employés ? Et la deuxième question : que compte faire la Municipalité pour mieux informer sur ce sujet, sachant que les besoins des employés sont encore importants et qu'il reste quelques places libres ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – En effet, il reste quelques places dans la structure d'accueil de Vinet, où le personnel de l'Administration communale peut placer ses enfants. L'information a été donnée à tous les employés par les associations du personnel et les syndicats, donc à très large échelle. La Municipalité, quant à elle, a tenu une conférence de presse et annoncé cette ouverture par voie médiatique. L'autre canal d'information de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation est le Bureau d'information aux parents, qui établit une liste d'attente centralisée. Je vous confirme qu'au 31 octobre 2007, 1263 enfants de moins de six ans étaient inscrits en attente d'une place. Voilà la manière dont nous avons informé et comment nous continuerons à le faire.

*Question*

**M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT) :** – Ma question s'adresse au syndic, je suppose. Hier après-midi, j'ai été interpellée par un citoyen, suisse mais naturalisé il y a quelques années. Il était très surpris, très inquiet et très fâché de voir son nom apparaître sur Internet, assorti de quelques indications personnelles. Il a découvert que c'était dû à la publication des Bulletins du Conseil communal sur le site de la Ville de Lausanne. Les préavis présentant les candidats à la naturalisation donnent quelques indications sur ces derniers, notamment leur état civil, leurs études, etc. Ce citoyen m'a

encore dit que des gens vivant à l'étranger avaient trouvé son nom et diverses indications sur le site de la Ville de Lausanne. Ma question est donc la suivante : comment protéger la sphère privée et les noms des centaines, voire des milliers de citoyens qui sont dans la même situation que ce monsieur ? En effet, il est actuellement possible de connaître leur nom, leur statut, leur état civil, s'ils avaient un emploi au moment de la demande de naturalisation, etc. Ce monsieur demandait expressément qu'on retire son inscription du site. Est-ce possible ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Le nom de cette personne naturalisée était atteignable non seulement sur le site, mais probablement aussi par Google, qui va chercher toutes les références liées possibles. C'est dû au fait que le site de la Ville de Lausanne est public, comme l'aurait dit Monsieur de la Palisse. Ce site publie tous les bulletins des délibérations du Conseil communal et donc tous les préavis de la Municipalité. Ceux des naturalisations contenaient quelques informations minimales sur les demandeurs pour permettre au Conseil communal de se prononcer. Avec le nouveau système, qui ne nécessite plus de passer par le Conseil communal, les naturalisés récents échappent à cette publication.

Il est inimaginable que nous écrivions à tous les naturalisés de ces quinze dernières années pour savoir s'il faut que leur nom apparaisse ou pas. Ce serait un boulot administratif de plusieurs hommes/années, évidemment disproportionné. Ou alors il faudrait retirer l'ensemble des préavis de naturalisation de ces dernières années du site de la Ville, comme s'ils n'avaient jamais existé. Ce serait une décision délicate, au sens du droit à l'information, impossible à prendre à partir d'une simple question. Donc les personnes mentionnées dans ces préavis continueront, si quelqu'un tape leur nom sur Internet, à faire l'objet d'un lien informatique donnant les quatre lignes très générales sur leur situation au moment où votre Conseil leur a accordé la citoyenneté suisse.

A mon avis, il n'y a pas de troisième voie. Si quelqu'un de très imaginaire en connaît une, qu'il me la communique. A ce stade, la Municipalité n'entend pas prendre de mesures probablement contraires à la Loi sur l'information et pour lesquelles nous devrions obtenir une dérogation cantonale. Mais il est envisageable d'examiner ce dossier plus à fond en cas de demande et de peser les intérêts.

*Question*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ma toute petite question porte sur un tout petit détail. Mais comme la vie est faite de détails, ça peut être tout au plus irritant... Je me demande pourquoi, depuis quelque temps, les envois de l'ordre du jour et des documents usuels les accompagnant sont agrafés. Comme ils n'ont aucun rapport entre eux et que nous les incorporons dans notre documentation usuelle, nous

devons commencer par dégrafer. Comme cela nécessite un travail supplémentaire des personnes affectées à cette tâche, nous pourrions supprimer cette opération qui n'avance à rien.

*Réponse du Bureau*

**M. Claude Bonnard (Les Verts), secrétaire de séance :** – C'est une question de simplification des envois. Actuellement, les impressions sont traitées à la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), il est très difficile de faire une commande pour chaque objet. Les huissiers ont donc décidé de tout réunir en un seul objet, qui regroupe toutes les pages de ces petits rapports. Voilà pourquoi ils sont agrafés ensemble. Cela facilite beaucoup la préparation de l'envoi, qui nous prend ainsi peu de temps. Cela nous permet peut-être aussi de lire les documents avant de les classer directement !

**La présidente :** – Il faut peut-être ajouter que l'ancien mode de faire aboutissait parfois à des erreurs : quelques personnes n'avaient pas un des textes que d'autres avaient à deux exemplaires. Il semble que ce système garantisse à tout le monde les documents nécessaires.

*Question*

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – La majorité des distributeurs d'électricité romands offrent la possibilité aux consommateurs de souscrire du courant vert moyennant le paiement d'une petite surtaxe. Or aujourd'hui, un article paru dans *Le Temps* met en doute l'intégrité de certains de ces distributeurs. C'est évidemment très dommageable. Il leur est surtout reproché un manque de transparence : on ne sait pas bien où va l'argent, ce qui est investi. L'article affirme aussi qu'une partie importante de cette surtaxe, jusqu'à 30%, est investie pour des publicités liées au courant vert, ce qui ne correspond pas tout à fait à l'objectif des souscripteurs. Cela m'amène à poser les questions suivantes. Qu'en est-il à Lausanne ? Peut-on avoir certaines garanties ? Je n'en doute pas, mais ce serait bien de le rappeler. Deuxième question un peu plus générale : quels sont les investissements prévus dans ce domaine pour permettre à tous les Lausannois enthousiastes de souscrire du courant vert ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels :** – Merci pour cette question. Lausanne a une optique qui a pour conséquence que, pour l'instant, les Services industriels ne proposent pas de produit particulier. A une exception près : les produits de la Bourse solaire, qui sont achetés à un très bon prix, tout à fait équitable pour les producteurs et autoproducteurs, et qui sont revendus ensuite à des clients qui ont souscrit à cette Bourse solaire.

Lausanne n'a pas d'autre produit vert en matière d'énergie électrique. Pourquoi ? D'abord, Lausanne procède au

marquage de son électricité. C'est-à-dire que tous les clients des Services industriels reçoivent au moins une fois par année une attestation de l'origine du courant qu'ils consomment. Pour une grande part (plus de 70%), c'est du courant hydraulique et, pour une part encore très petite, du courant produit avec de nouvelles énergies renouvelables.

La situation a passablement changé depuis une année, et même depuis le début de cette année. Il y a un an, ce Conseil communal a voté un préavis, «Structure tarifaire de l'électricité»<sup>2</sup>, qui prévoit diverses taxes et en particulier une taxe de 0,25 centime par kilowattheure qui permet de produire des énergies renouvelables. Il se passera la même chose au niveau de la Confédération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, avec les nouvelles législations et réglementations sur l'électricité: l'ensemble des clients consommateurs, usagers citoyens, payera 0,6 centime par kilowattheure pour permettre le rachat à prix coûtant, par la Confédération – ou plutôt par une société voulue par la Confédération – de l'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables.

A Lausanne, avec les taxes lausannoises, et plus généralement pour l'ensemble de la Suisse, les citoyens usagers et consommateurs paient déjà pour de la production verte. Il faut donc être assez motivé pour se décider en plus pour un produit certifié vert. C'est pourquoi il a paru plus opportun aux Services industriels et à la Municipalité de faire partager cette production de nouvelles énergies renouvelables à l'ensemble de la population, qui la paie en tant que consommateurs, plutôt que de définir des secteurs et des produits pour un prix supplémentaire à une catégorie de clients particulièrement motivés. Il est aussi tout à fait clair, comme dit M. Perrin, qu'une grande partie des compagnies ou entreprises électriques se sont lancées dans ce genre de marketing de produits d'une manière telle qu'elle rend nécessaire d'examiner si ces sommes sont vraiment affectées à leur but affiché, la production des énergies renouvelables.

Quant aux investissements, vous savez que nous avons un Fonds pour la promotion des énergies renouvelables. Ce fonds sera alimenté par la taxe que vous avez votée, ce qui donnera un peu plus de Fr. 1 million par année. Nous sommes en train de préparer à votre intention un préavis qui étudie la meilleure façon d'investir dans les nouvelles énergies renouvelables de façon à ne pas subir la bulle spéculative existant en Europe sur certaines formes de ces énergies. Il s'agit de faire en sorte que la population lausannoise soit dotée, grâce à ce qu'elle paie, d'instruments de production d'énergie renouvelable qui soient en mains publiques.

**La présidente:** – Nous sommes au bout des questions orales. Nous vous proposons de commencer par le chapitre D et de liquider si possible les initiatives. Il y en a 11. Nous

<sup>2</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 16), pp. 601 ss.

passerons ensuite aux interpellations et ceci jusqu'à la pause. Après celle-ci, nous avancerons dans les rapports.

Nous prenons l'initiative 1: motion de M. Jean-François Cachin et consorts: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes».

**Motion de M. Jean-François Cachin et consorts:**  
«Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes»<sup>3</sup>

*Développement polycopié*

Notre Municipalité prend toutes les mesures pour diminuer d'une part la pollution en ville de Lausanne et d'autre part le nombre de voitures au centre ville, tout en incitant par ce fait les pendulaires et les habitants à se déplacer au moyen des transports publics.

L'arrivée du m2 et du réseau 08 est une occasion, une fois de plus, d'inciter les habitants de la ville de Lausanne, comme ceux des zones foraines de Lausanne et de l'agglomération lausannoise, à utiliser les transports publics.

Au vu de ce qui précède, les habitants des zones foraines des Râpes (Chalet-à-Gobet, En Marin, Vers-chez-les-Blanc, Montblesson), qui souhaitent se rendre en ville de Lausanne pour une course de courte durée, aimeraient pouvoir parquer leurs véhicules dans le P+R des Croisettes ou au droit de celui-ci.

Par ce fait et afin de promouvoir l'utilisation du m2 et des transports de surface, nous proposons de:

prévoir, pour le P+R de Vennes, en plus des modalités actuelles de stationnement, la possibilité de parquer son véhicule pour une durée limitée de 3 heures au maximum, afin de permettre aux habitants de se rendre en ville au moyen du m2 pour une course de courte durée (médecin, etc).

*Discussion préalable*

**M. Jean-François Cachin (LE):** – Par cette motion, votre serviteur et LausannEnsemble demandent à la Municipalité de prévoir, comme c'est le cas pour les autres P+R de Lausanne, des places de parc à durée limitée de trois voire quatre heures au maximum. Cela afin de permettre aux habitants du nord de notre ville, plus particulièrement des zones foraines, de Vers-chez-les-Blanc, En Marin, Chalet-à-Gobet, Montblesson, de se rendre en ville au moyen du m2 pour des courses de courte durée – médecin, dentiste,

<sup>3</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 10/I), p. 332.

achats au centre ville. Le but de cette mesure complémentaire est d'une part de limiter le nombre de voitures au centre ville et d'autre part de diminuer la pollution. Je vous demande d'accepter cette motion et de la transmettre directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**M. Roland Rapaz (Soc.):** – La motion de M. Cachin relative aux zones foraines en suit une autre qu'il avait déposée pour les transports publics dans ces mêmes zones. La commission que nous avons tenue sur cette première motion nous a été très utile pour comprendre les problèmes des habitants lausannois de ces zones. Je propose donc de renvoyer cette motion en commission, ce qui nous permettra d'enrichir encore, par la discussion, notre connaissance de la question.

**La présidente:** – Merci. Cette demande est-elle soutenue par cinq personnes? C'est le cas, cette motion est renvoyée à une commission.

**La présidente:** – Initiative 2, motion de M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner: «Le <Chalet> doit devenir la maison des artistes de Lausanne». M<sup>me</sup> Hofner n'étant pas là, M. Hubler veut bien la remplacer.

#### **Motion de M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner: «Le <Chalet> doit devenir la maison des artistes de Lausanne»<sup>4</sup>**

##### *Développement polycopié*

Les signataires de la motion «Le <Chalet> doit devenir la maison des artistes de Lausanne» demandent à la Municipalité de prendre de toute urgence les mesures nécessaires à l'acquisition par la Ville du bâtiment «Le Chalet» sis avenue d'Ouchy 49 actuellement mis en vente.

Cet objet immobilier unique en son genre dans notre ville, construit en 1878, idéalement situé et miraculeusement préservé dans sa structure de 1902, ayant une tradition d'accueil d'artistes et de personnalités, doit devenir propriété de la Ville.

Cette petite structure hôtelière (12 chambres) au sein d'un magnifique jardin est l'emplacement idéal d'une maison pouvant accueillir dignement les artistes de passage ainsi qu'un «*Business Centre*» adapté aux projets culturels.

##### *Développement*

La maison des artistes pourrait:

- offrir un plateau technico-administratif à des associations culturelles lausannoises qui en sont dépourvues;

- offrir un hébergement aux artistes de passage à Lausanne (*les artistes invités à Lausanne se produisant dans les théâtres indépendants, les concerts, festivals, etc., émarquant pour plus de 500 nuitées d'hôtels par année aux budgets des organisateurs*);
- héberger de manière continue le secrétariat d'associations culturelles comme la Société suisse des auteurs ou d'autres;
- permettre d'organiser des résidences pour des créateurs;
- permettre l'organisation de stages et de séminaires.

Ce projet pourrait être réalisé par la constitution d'une association ou d'une fondation susceptible de compléter les fonds de la Ville par un apport de fonds privés.

La maison des artistes serait gérée par l'association ou la fondation et offrirait à l'exemple de «Lausanne roule» des postes de travail pour des personnes en fin de droit ou en réinsertion.

Ce projet permettrait à Lausanne de se doter d'une structure favorisant la mise en réseau des partenaires du domaine des spectacles vivants, de soutenir concrètement la création artistique et les initiatives artistiques locales.

##### *Discussion préalable*

**M. Alain Hubler (AGT):** – La motion de M<sup>me</sup> Hofner demande que «Le Chalet», sis à l'avenue d'Ouchy 49, puisse être éventuellement racheté par la Ville de Lausanne afin d'en faire une maison d'accueil pour les artistes de passage. Ce chalet en bois, à gauche en descendant l'avenue d'Ouchy, est une petite structure hôtelière de douze chambres, au charme et au cachet particuliers. Dans l'esprit de la motionnaire, il s'agirait, outre offrir un hébergement aux artistes de passage à Lausanne, d'organiser des résidences pour les créateurs, de permettre la tenue de stages et de séminaires et de proposer un plateau technico-administratif à des associations culturelles lausannoises qui en sont dépourvues.

Selon les vœux de la motionnaire, je demande d'entrée que cette motion soit renvoyée en commission.

**M. Jacques Pernet (LE):** – Mon propos était aussi de renvoyer cette motion en commission. J'avais cru comprendre qu'elle devait être immédiatement envoyée à la Municipalité. Je soutiens l'envoi à une commission, la motion étant contraignante d'une part, et d'autre part parce qu'il s'agit de l'achat d'un bien immobilier. Le sujet, qui semble simple et anodin de premier abord, est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît. Accueillir ce genre de personnes et assurer un séjour sans faute n'est pas à la portée de tout le monde.

**La présidente:** – Merci. Est-ce que la demande de renvoi en commission est soutenue par cinq personnes? C'est le cas. Cette motion est renvoyée elle aussi en commission.

<sup>4</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 11), p. 460.



**La présidente:** – Initiative 3, motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts: «Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne».

**Motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et consorts:**  
«Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne»<sup>5</sup>

*Développement polycopié*

Le péage routier devrait viser trois objectifs: le financement des **transports publics** et de la **mobilité douce** ainsi que la **régulation du trafic**. L'avantage du péage routier par rapport à d'autres mesures à caractère incitatif est qu'il n'est pas seulement dépendant du kilométrage, mais aussi du lieu et du créneau horaire.

Ce sont surtout les **villes** et les **agglomérations** qui rencontrent de graves problèmes de circulation (ces espaces concentrent entre 85 et 90% des engorgements recensés). Ainsi, ce sont elles qui devraient être les premières à être autorisées à **instaurer un péage urbain**, en synergie avec le Canton.

Le 7 décembre 2007, le Conseil fédéral a chargé le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer une base légale, sous la forme d'une loi fédérale de durée limitée, permettant la réalisation de **projets pilotes** de péage urbain.

Ainsi, le groupe des Verts **demande à la Municipalité de présenter la candidature de Lausanne**, dès que possible, **pour un projet pilote de péage urbain** auprès de la Confédération. A ce stade, le point de vue des Verts reste ouvert quant à l'échelle de mise en place d'un péage que ce soit sur certains axes spécifiques, sur une large zone du centre ville ou sur l'agglomération. Par ailleurs, il serait souhaitable que le péage urbain soit envisagé dans la perspective plus globale de l'introduction d'instruments économiques dans le développement territorial et dans la mobilité.

Ce projet devrait tenir compte des déséquilibres sociaux qu'un péage urbain pourrait engendrer (voir la proposition Hubler sur ce point). Il en va de même avec les éléments économiques qui devront être pris en compte afin que les commerces lausannois et l'économie de notre ville ne soient pas préjudicés par le péage urbain.

Les Verts lausannois rappellent que les normes OPair ne sont pas respectées depuis de nombreuses années, mettant ainsi en danger la santé de tout un chacun.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf (Les Verts):** – Avec cette motion de projet pilote pour un péage urbain à Lausanne, les Verts

souhaitent saisir l'opportunité de réfléchir à la qualité de vie en ville. Nous ne nous étendons pas ce soir sur toutes les composantes de la qualité de vie en ville, mais sur celles en lien avec la question – ô combien récurrente dans notre ville, mais pas seulement dans celle-ci – de la circulation et plus particulièrement du transport individuel motorisé. Nous passons sur les désagréments dus aux embouteillages, mais citons la pollution et son impact sur notre environnement et notre santé, ainsi que sur l'économie. Je ne cite qu'un chiffre, tiré d'un document de la Confédération: c'est une réponse du Conseil fédéral, qui affirme que le coût annuel des embouteillages dans les villes suisses est de Fr. 1,2 milliard par année, dilapidé strictement pour rien.

Ce projet pilote de péage urbain serait l'occasion de réfléchir à des instruments pertinents. En outre, nous pouvons choisir notre manière de travailler – dans un projet pilote, rien n'est imposé – tout est à construire ensemble. L'idée étant aussi d'anticiper une nouvelle manière de s'occuper de la chose publique, de refléter tous les intérêts, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociaux, nous proposons de débattre de cette motion en commission. Encore une fois, rien n'est imposé, c'est une nouvelle manière de travailler qui nous est offerte par la Confédération et nous aimerions saisir cette opportunité et la discuter ensemble.

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE):** – Je voulais également demander le renvoi en commission. Je n'allonge pas.

**M. Alain Hubler (AGT):** – Même si le renvoi en commission me ravit, j'interviens surtout pour rappeler à M. le syndic – il n'est malheureusement pas là en ce moment, mais il lira les notes de séance – qu'il étudie depuis trois ans un projet de péage urbain couplé aux transports publics gratuits. Personnellement, je trouve la proposition des Verts excellente. Ce qui m'étonne, c'est qu'ils ne l'aient pas faite directement au syndic pour qu'il règle le problème qui nous attend. Je profite aussi de cette occasion pour rappeler que le délai de trois ans, énorme pour cette motion, sera écoulé au mois de juin. C'est-à-dire demain.

**La présidente:** – Il y a donc demande de renvoi en commission. Cette demande est-elle soutenue par cinq personnes? C'est le cas.

**La présidente:** – Nous arrivons à l'initiative 4, motion de M. Jean-Michel Dolivo: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale».

<sup>5</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 11), p. 460.

**Motion de M. Jean-Michel Dolivo : «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale»<sup>6</sup>**

*Développement polycopié*

Les signataires de la motion «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale» demandent à la Municipalité de présenter dans les meilleurs délais une politique d’affichage sur le domaine public, visant à bannir la publicité commerciale, en particulier sur les espaces muraux. Pour ce faire, la Municipalité doit résilier pour leurs échéances les contrats conclus avec des sociétés privées d’affichage. La Municipalité prend immédiatement contact avec les sociétés de transports publics, comme les tl, pour qu’ils appliquent à tous les moyens de transport (bus, métro, etc.), dans l’espace de la cité, une interdiction de toute publicité commerciale.

Une politique publique d’affichage sera proposée, dont les principes sont notamment les suivants :

- la liberté et la gratuité d’affichage ;
- la priorité à l’expression libre et plurielle des habitant-e-s de la cité, en particulier des jeunes, des associations de quartiers et des écoles ;
- le soutien et le développement d’un affichage ayant des caractéristiques, sur un plan artistique, qui s’intègrent à l’espace urbain ;
- le soutien et le développement d’un affichage utilisant des matériaux respectueux de l’environnement ;
- l’élaboration démocratique d’une charte publique d’affichage, comprenant des règles telles que l’interdiction de toute forme de sexisme, de racisme, d’homophobie et d’incitation à des comportements dégradants ou punissables pénalement ;
- la réservation d’emplacements idoines pour l’affichage culturel, sportif, associatif et politique.

*Développement*

Un constat : les affiches publicitaires commerciales envahissent les rues, les palissades, les bus et tout l’espace construit. Il y a plus de 3500 panneaux et caissons lumineux en ville de Lausanne. Ces affiches sont partout, quadrillent les rues, jalonnent notre cheminement sur les trottoirs. Nous sommes confrontés à une véritable jungle de publicités. Dans cette jungle, c’est la loi du «qui paie, commande» qui s’applique. L’espace public est soumis à la dictature de la marchandise. Il s’agit de vendre à tout prix et les images sont un support pour les produits que l’on incite à acheter. Cette invasion de la marchandise n’est plus supportable. Elle est le reflet d’une société où la consommation, réelle ou fantasmée, devient l’unique objet vers lequel les femmes et les hommes devraient tendre. La motion «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale» propose une voie radicalement différente de l’usage de l’espace public. Un usage non privatif, gratuit, non soumis à la loi

du profit, un espace public qui appartient à toutes et à tous, à chacune et à chacun.

La publicité constitue une forme de gaspillage important des ressources limitées de la planète. Des centaines de millions d’hectares de forêts sont abattus tous les ans dans le monde pour imprimer la masse croissante de prospectus publicitaires qui encombrant nos boîtes à lettres et d’affiches qui couvrent les murs de nos rues et cachent nos paysages. Combien de centaines de milliers ou de millions de kWh d’électricité sont dépensés annuellement par les publicités en néon de Paris à Londres, de New York à Shanghai ? Combien de tonnes de déchets sont produits par cette activité ? La ville de São Paulo au Brésil a pris la décision récemment de supprimer l’affichage commercial. Si l’on entend s’inscrire réellement dans une perspective de développement durable, c’est cette décision que la Ville de Lausanne doit prendre. La publicité joue en effet un rôle essentiel dans la production consumériste de la demande, en inventant des faux «besoins» et en stimulant des habitudes de consommation compulsives, totalement contradictoire avec le maintien de l’équilibre écologique de la planète. Mettre des limites à l’agression publicitaire est un devoir écologique, un impératif moral et politique pour toutes celles et tous ceux qui veulent sauver de la destruction notre environnement naturel.

*Discussion préalable*

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Cette motion a été déposée par A Gauche Toute !, non par souci de se faire de la publicité politique (... *rumeurs...*), mais parce que cette proposition d’une ville sans publicité commerciale est le début d’une très modeste réponse politique, à l’échelle d’une petite ville, la nôtre, sur la planète terre, à la crise écologique extrêmement grave qui se développe aujourd’hui. Une proposition qui tente de poser le problème de manière radicale, c’est-à-dire à la racine. Les radicaux de Lausanne ont certainement et depuis longtemps oublié cette acception du terme «radical», qui était pourtant à l’origine de leur parti politique !

La crise écologique planétaire a atteint un tournant décisif avec le phénomène du changement climatique. Un premier constat s’impose, ça s’accélère plus vite que prévu. L’accumulation de gaz carbonique, la montée des températures, la fonte des glaciers polaires, les sécheresses, tout se précipite. Qui est responsable de cette situation nouvelle dans l’histoire de l’humanité ? C’est l’homme, répondent les scientifiques. La faute en incombe à une logique absurde et irrationnelle d’expansion et d’accumulation à l’infini d’un système économique, le capitalisme, de son productivisme obsédé par la recherche du profit.

Qu’ont à voir ces réflexions, qui vous paraissent peut-être stratosphériques, avec le contenu de la motion «Pour une ville sans publicité commerciale» ? La première question qui se pose pour tenter de répondre au moins à la nécessité de changer de paradigme de civilisation est celle du contrôle

<sup>6</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 11), p. 460.

des décisions d'investissement et des mutations techniques, qui doivent devenir le bien commun de l'humanité. Ce changement concerne la production, mais aussi la consommation. Le problème de la civilisation capitaliste industrielle actuelle, ce n'est pas la consommation excessive de la population, notamment dans nos pays, les pays capitalistes avancés, comme le prétendent certains. Non, c'est le type de consommation actuel, fondé sur des « faux besoins », l'ostentation, le gaspillage, l'obsession accumulatrice, qui doit être remis en cause.

Il s'agit donc d'orienter la production vers la satisfaction de besoins authentiques, ceux que l'on pourrait désigner en termes « bibliques » : l'eau, la nourriture, le vêtement, le logement. Comment distinguer ces besoins authentiques des besoins artificiels ? Ces derniers sont induits par un système de manipulation mentale que l'on désigne sous le vocable de publicité. Ce sont souvent les entreprises qui, par différentes méthodes de marketing, la manipulation publicitaire, l'obsolescence programmée de leurs produits, créent le marché pour leurs marchandises. La publicité joue un rôle important dans cette course à la production en stimulant des habitudes de consommation compulsives, antagoniques avec l'équilibre écologique de la planète.

Morale de cette histoire et objectif modeste de la motion : mettre fin à l'agression publicitaire à Lausanne ; une goutte d'eau par rapport à la réponse nécessaire à la destruction de notre environnement naturel.

Je demande le renvoi de cette motion en commission.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Pour reprendre une image biblique, M. Dolivo est animé par une foi qui déplace des montagnes, fussent-elles publicitaires. Le sujet est tellement vaste, met en cause tellement de réflexes, que la moindre des choses, c'est que nous sachions ce que nous demandons réellement à la Municipalité. C'est pourquoi je demande le passage préalable en commission.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Chollet. C'est ce qu'avait demandé M. Dolivo.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Il n'est pas d'usage que la Municipalité se prononce. Mais après le grand plaidoyer de M. Dolivo, je ne peux m'empêcher de lui lancer une pique sur le comportement du parti qu'il représente. Le respect de l'environnement passe par l'exemple. Je fais ici allusion à l'affichage libre que vous pratiquez régulièrement en période électorale.

*(Rires. Rumeurs.)*

**La présidente :** – Il y a une demande de renvoi en commission. Est-elle soutenue par cinq personnes ? La motion est renvoyée en commission. Nous vous remercions, Monsieur Dolivo.

**La présidente :** – Nous en arrivons à l'initiative 5, postulat de M. Guy Gaudard : « Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive ».

### **Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive »<sup>7</sup>**

#### *Développement polycopié*

La Ville de Lausanne possède de nombreux établissements hôteliers et de restauration qu'elle met en « fermage » auprès de professionnels privés. La plupart de ces établissements sont ouverts régulièrement pendant l'année, mais pas de façon continue. Je pense notamment à celui de la piscine de Bellerive qui est actif pendant la saison estivale, soit de mai à septembre. Un potentiel intéressant pour l'exploitant existe pendant le reste de l'année. Mais faute d'accès extérieur et d'équipements intérieurs ad hoc, le gérant ne peut optimiser ce formidable outil de travail.

Je demande donc à la Municipalité de chiffrer le coût des transformations à apporter afin de rendre public toute l'année l'accès au restaurant, et d'évaluer la faisabilité à court terme des travaux à y entreprendre. Au même titre, je lui demande qu'elle examine si pour d'autres bâtiments propriété de la Ville, il serait possible d'élargir les périodes d'ouverture, serait-ce au prix de quelques mesures ou d'investissements complémentaires.

#### *Discussion préalable*

**M. Guy Gaudard (LE) :** – Chaque parcelle communale ainsi que les infrastructures liées doivent être optimisées intelligemment. Le restaurant d'environ 500 places de la piscine de Bellerive pourrait avoir un potentiel de développement intéressant. Pourtant, il est fermé sept mois par année. Cet état de fait, entre autres, a décidé l'ancien exploitant à résilier son bail fin 2007. La fermeture prochaine de la salle des Cantons pourrait être une occasion de valoriser cet établissement. Dès lors, je demande à la Municipalité d'étudier le coût et la faisabilité des travaux à entreprendre pour une ouverture annuelle de ce restaurant. Je lui demande également d'inventorier les biens immobiliers appartenant à la Ville, susceptibles de bénéficier d'une telle ouverture annuelle. Merci de renvoyer cet objet à la Municipalité.

**M. Roland Rapaz (Soc.) :** – Le Bureau vient de composer une commission qui va traiter deux postulats, l'un relatif à l'ouverture de Bellerive-Plage hors saison, et l'autre à l'aménagement des bords du lac en fonction du nouveau Musée des beaux-arts. Ne serait-il pas opportun de traiter le postulat de M. Gaudard dans la même commission, si c'est encore possible ?

<sup>7</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 12), p. 637.

**La présidente :** – Monsieur Gaudard, avez-vous un avis sur cette proposition ?

**M. Guy Gaudard (LE) :** – J’adhère volontiers à la proposition de M. Rapaz.

**La présidente :** – C’est donc un renvoi à une commission déjà composée. Mais pour le bon ordre, je demande si suffisamment de mains se lèvent pour ce renvoi. C’est le cas, donc renvoi à la commission déjà composée à propos de Bellerive.

**La présidente :** – Initiative 6, postulat de M. Roland Philipoz et consorts : « Pour la promotion et la valorisation de l’engagement bénévole et de la vie associative (article 70 de la Constitution vaudoise) ».

**Postulat de M. Roland Philipoz et consorts :  
« Pour la promotion et la valorisation de  
l’engagement bénévole et de la vie associative  
(article 70 de la Constitution vaudoise) »<sup>8</sup>**

#### *Développement polycopié*

Depuis quelques années, le sentiment que l’intérêt et la disponibilité pour l’engagement communautaire et le bénévolat ont tendance à diminuer se fait de plus en plus sentir tant dans les associations que dans les structures qui les subventionnent.

Certaines associations ont ainsi de la peine à survivre faute de l’engagement de personnes disponibles, prêtes à consacrer une partie de leur temps libre à la gestion et à l’organisation, pour que des activités pourtant reconnues comme essentielles pour des groupes atteignant parfois des centaines de personnes, puissent se réaliser.

Cet engagement, non rémunéré doit pouvoir être valorisé. La tendance naturelle de vouloir répondre à cette situation de pénurie en engageant du personnel salarié ou en rémunérant quelques membres de l’association ne pourra à la longue que se montrer néfaste et pousser de plus en plus les bénévoles à se retirer, la collaboration pour des tâches similaires avec des personnes salariées étant sans aucun doute un facteur de démotivation. Quant à vouloir complètement professionnaliser l’encadrement du réseau associatif, tant pour les associations que pour les collectivités publiques, les coûts engendrés paraissent totalement insurmontables.

Ainsi par ce postulat nous souhaitons que la Municipalité étudie des possibilités de promouvoir et de valoriser l’engagement bénévole. Pour cela nous suggérons quelques pistes de réflexion :

- Développer la collaboration avec l’« Association des services bénévoles vaudois » (ASBV) et AVEC (Centre d’appui à la vie associative) sous la forme d’un mandat de prestations pour :
  - développer une communication qui valorise l’engagement bénévole et stimule l’engagement dans ces activités ;
  - valider l’engagement bénévole et sa durée par la remise de l’« attestation de bénévolat » reconnue sur le plan national ;
  - faciliter l’accès à des manifestations culturelles et sportives par un « passeport de bénévole » offrant un accès gratuit ou un prix de faveur ;
  - encourager le bénévolat et la vie associative par la création d’un fonds qui permettrait de fournir des participations aux défraiements (km, repas, assurances, formation, etc.) des bénévoles et acteurs de la vie associative ;
  - faciliter l’accès à des formations attestées ou certifiées pouvant être valorisées dans un CV ou portfolio.
- Créer un Prix de la Ville sur le modèle du Mérite sportif à l’intention des personnes et associations engagées dans le bénévolat ou la vie associative.
- Faciliter auprès des collaboratrices et collaborateurs de l’Administration communale l’engagement bénévole (ce que devrait permettre l’art. 53 al. 2).
- Lier la question de la valorisation du bénévolat à la création d’une Maison des Associations, proposant des salles polyvalentes et des outils pour les associations en impliquant dans l’organisation et la gestion ASBV et AVEC et leurs ressources propres.

Nous proposons que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

#### *Discussion préalable*

**M. Roland Philipoz (Soc.) :** – Depuis quelques années, la diminution de l’intérêt et de la disponibilité pour l’engagement communautaire et le bénévolat se fait de plus en plus sentir, tant dans les associations que dans les structures qui les subventionnent. Certaines associations ont de la peine à survivre faute de personnes prêtes à consacrer une partie de leur temps libre à la gestion et à l’organisation, afin que puissent se réaliser des activités pourtant jugées essentielles pour des groupes atteignant parfois des centaines de personnes. Par ce postulat, Roland Rapaz et moi-même, au nom du Parti socialiste, souhaitons que la Municipalité étudie des possibilités de promouvoir et de valoriser l’engagement bénévole. Nous proposons que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) :** – Le groupe LausannEnsemble n’a pas la même définition du bénévolat – pour nous, un

<sup>8</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 12), p. 637.

engagement bénévole n'est pas rémunéré – et nous demandons qu'une commission puisse définir cette notion.

**La présidente :** – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande de renvoi en commission ? C'est le cas, ce postulat ira en commission.

**La présidente :** – Nous en arrivons à l'initiative 7, postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et consorts : «Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F».

**Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et consorts :**  
«Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F»<sup>9</sup>

*Développement polycopié*

*Introduction*

L'art. 3, al. 2 du Règlement sur l'allocation communale au logement prévoit qu'*en principe*, toute personne qui souhaite bénéficier de cette allocation doit, entre autres conditions cumulatives, être de nationalité suisse ou titulaire d'une autorisation de séjour à l'année ou d'établissement (permis B ou C), depuis deux ans au moins. Lorsqu'elles travaillent et sont autonomes financièrement, les personnes au bénéfice d'une admission provisoire et titulaires d'un permis de type «F», remplissent donc les conditions d'accès à l'aide individuelle au logement.

Or, il s'avère que, dans les faits, dites allocations ne sont pas octroyées par l'Office communal du logement aux personnes au bénéfice d'un permis F. Par ailleurs, ces personnes ne bénéficient pas non plus d'un logement à loyer modéré.

### *1. Intégration des étrangers : bases légales*

Les personnes au bénéfice d'une admission provisoire sont autorisées à exercer une activité lucrative, selon les dispositions de l'art. 83 de la Loi fédérale sur les étrangers (ci-après : LEtr), ainsi que de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (ci-après : OASA).

Selon l'art. 2, al. 1 de l'Ordonnance fédérale sur l'intégration des étrangers (ci-après : OIE), en application de la (LEtr), l'intégration vise à établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans la société suisse.

L'art. 67, al. 1 et 2 de la Constitution du Canton de Vaud prévoit que l'Etat et les Communes encouragent la mise à disposition de logements à loyer modéré et la création d'un système d'aide personnalisée au logement.

L'art. 3, al. 1 de la Loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) et son Règlement d'application (RLIEPR) prévoient, en particulier, que l'intégration consiste en toute action visant à promouvoir l'égalité des chances d'accès aux prestations sociales.

Selon les dispositions des art. 1, al. 1 et 2, 12, al. 3 de la Loi vaudoise sur le logement (ci-après : LL), l'Etat de Vaud encourage la mixité sociale et promeut une politique du logement qui favorise un équilibre démographique satisfaisant des diverses régions du canton.

### *2. Intégration des étrangers : conséquences*

#### *a) juridiques et personnelles*

- La loi permet à ces personnes de renouveler leur demande d'autorisation de séjour chaque année. Dans les faits, il arrive qu'elles restent en Suisse plusieurs années consécutives.
- Elles peuvent déposer une demande de permis B, ou C, voire de naturalisation, pour autant, bien entendu, qu'elles en remplissent les conditions légales.

#### *b) financières*

- Dans la majorité des cas, ces personnes occupent des postes de travail dans les domaines les moins bien rémunérés: restauration, entretien de surfaces ou encore, pour les plus chanceux, dans la construction.
- Elles ne sont pas au bénéfice de l'aide sociale, ni de prestations complémentaires au sens de la LAVS; elles ne reçoivent aucune assistance de l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil aux migrants, anciennement «Fareas»).
- Elles paient l'ensemble des charges sociales auxquelles toute personne exerçant légalement une activité lucrative est soumise.
- Ces personnes sont soumises aux prélèvements des impôts à la source.
- Afin de rembourser, sur la base d'un forfait, les coûts de leur procédure d'asile, ces personnes sont en outre astreintes au remboursement du compte de Sûreté (Siruk), qui correspond à une retenue sur le salaire de 10% reversée à l'ODM.

#### *c) économiques et sociales*

- Elles contribuent, comme tous ceux et toutes celles qui travaillent, à la richesse économique de notre pays.
- Leur insertion professionnelle montre leur volonté d'intégration, quelle que soit la durée de leur séjour en Suisse.

### *3. Rôle de la Commune de Lausanne*

#### *a) Situation à Lausanne*

- Selon les chiffres fournis par l'EVAM, la ville de Lausanne compte environ 255 personnes admises provisoirement au sens de la LEtr, au bénéfice d'un permis de type «F».

<sup>9</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 12), p. 637.

*b) Compétence de la Commune de Lausanne*

- Les art. 5, al. 1, 2, *litt. a)*, 6, al. 1 et 13 al. 1 et 2 du Règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement (ci-après : RAIL), la Commune peut édicter des règles spéciales concernant le demandeur d'aide, notamment dans le domaine de l'allocation au logement.
- Selon les dispositions du Règlement sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés (ci-après : RCOLLM, art. 3, al. 1 et 2), le Service cantonal du logement est l'autorité compétente pour statuer sur les candidatures des locataires de logements à loyers modérés et peut déléguer cette compétence aux offices communaux du logement.

*4. Conclusion*

Il est de la compétence de la Commune de *leur octroyer l'allocation au logement.*

Sous réserve d'une délégation de compétence octroyée à la Commune dans ce domaine par le Service cantonal du logement, la Municipalité est en mesure de statuer, le cas échéant, sur *l'attribution d'un logement à loyer modéré* aux personnes admises provisoirement dans notre pays, au bénéfice d'un permis de type «F».

Des mesures tendant à offrir une aide au logement aux personnes admises provisoirement en Suisse au bénéfice d'un permis «F», seraient conformes aux lois et règlements et de nature à favoriser la mixité sociale et l'intégration des étrangers.

*Le présent postulat demande donc à la Municipalité :*

1. d'étudier les mesures permettant d'élargir, dans les faits, le cercle des ayants droit (permis F) à l'allocation au logement ainsi qu'aux logements à loyers modérés ;
2. de modifier dans ce sens l'art. 3, al. 2 du Règlement sur l'allocation communale au logement.

Nous proposons que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.) :** – Je déclare mes intérêts : je suis en effet assistante sociale à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), anciennement FAREAS, depuis six ans et demi. Ces années d'expérience dans la pratique de l'asile m'ont permis d'acquérir de nombreuses connaissances dans ce domaine, et surtout d'en connaître les limites. Plus particulièrement les limites imposées aux personnes au bénéfice d'une admission provisoire, ou permis F. En effet, comme le mentionne le texte de notre postulat, ces personnes sont soumises à différentes contraintes dues à leur statut. Or elles devraient pouvoir bénéficier des prestations sociales et financières lorsqu'elles en remplissent les conditions. A ce jour, ce n'est pas le cas pour l'allo-

cation au logement et l'accès aux appartements subventionnés. C'est pourquoi, au nom du groupe socialiste, je vous demande de transmettre ce postulat directement à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE) :** – LausannEnsemble demande que ce postulat aille à une commission.

**La présidente :** – La demande est-elle soutenue par cinq personnes ? C'est le cas. Donc il est renvoyé à une commission. Nous vous remercions.

**La présidente :** – Initiative 8, postulat de M. Guy Gaudard : « Pour une police équipée avec détermination ».

**Postulat de M. Guy Gaudard :**  
« Pour une police équipée avec détermination »<sup>10</sup>

*Développement polycopié*

L'augmentation régulière de la population lausannoise et de son agglomération provoque un accroissement du trafic automobile et des transhumances journalières. Une modification du comportement nocturne de certains engendre une croissance majeure des actes violents. Ce postulat vise donc à renforcer les moyens motorisés mis à disposition de notre police pour assumer ce changement important des us en vigueur et connus à ce jour.

A maintes reprises, cette dernière doit intervenir rapidement et sporadiquement 24h/24h et 365 jours par année. Aujourd'hui son parc à véhicules est composé de seulement douze voitures d'intervention pour police secours, souvent pas toutes opérationnelles. Ceci en raison du nombre élevé de kilomètres. Actuellement, trois véhicules ont plus de 200'000 km.

De manière générale, on peut admettre qu'un véhicule d'intervention ayant parcouru 180'000 km environ n'est plus fiable, voire dangereux, malgré des services et des entretiens réguliers. En effet, il n'est pas rare que ces véhicules soient engagés en permanence, avec des chauffeurs et des contraintes différents.

Par ailleurs, relevons qu'en plus, un parc de douze fourgons permet d'engager plusieurs activités, dont le transport de personnel.

Nous devons donc anticiper l'événement, ou une série d'incidents, voire d'accidents qui mobiliseront l'entier de la flotte.

Dès lors, je demande à la Municipalité de remplacer systématiquement tous les véhicules de Police-secours de plus

<sup>10</sup> BCC 2007-2008, T. II (N° 13/I), p. 702.

de 180'000 km, afin que cette dernière puisse optimiser de manière réactive la mission qui lui est assignée.

*Discussion préalable*

**M. Guy Gaudard (LE):** – Lors d'une visite de l'Hôtel de police, j'ai appris avec surprise que Police-secours possédait seulement douze véhicules d'intervention, qui souvent n'étaient pas tous opérationnels. En effet, certains ont un nombre de kilomètres élevé, dont trois plus de 200'000. Les pannes sont fréquentes et les frais d'entretien considérables. Leur fiabilité et leur sécurité sont douteuses. Suivant la nature de l'intervention, ils doivent en outre être nettoyés. Par conséquent, Police Secours dispose rarement de tous ses véhicules d'intervention en même temps.

Je demande donc à la Municipalité d'anticiper une rupture mécanique et de remplacer rapidement et systématiquement tous les véhicules de plus de 180'000 km. Elle optimisera ainsi la mission de Police-secours, et évitera aussi, en cas de situation extraordinaire, de devoir se rendre sur les lieux d'intervention en taxi, faute de moyens disponibles.

**M. Jean-François Cachin (LE):** – LausanneEnsemble est favorable à ce postulat et le soutient. LausanneEnsemble est attentif à tous les problèmes de sécurité touchant la police et ses collaborateurs, mais pense néanmoins que ce postulat doit être complété. Par exemple, suite à une demande de la Municipalité et sur proposition de la Direction des services industriels, votre Commission des finances vient d'accepter un crédit supplémentaire afin d'équiper 40 collaboratrices et collaborateurs du Service de l'électricité d'un outillage spécial propre à chacun, pour des raisons de sécurité en cas de travail sur le réseau et sous tension. Les véhicules de Police-secours sont utilisés 24 heures sur 24, 365 jours par année, dans des conditions particulières par rapport aux voitures de service utilisées par les autres directions. Ces véhicules sont fortement sollicités sur le plan de la mécanique, par le type d'équipement et par le genre de conduite lors de courses urgentes. Un véhicule d'intervention de police qui a roulé plus de 180'000 kilomètres devient dangereux et doit être utilisé avec prudence. Je suis sûr qu'aucun d'entre vous ne voudrait lire dans un de nos quotidiens préférés qu'un véhicule de Police-secours a provoqué un accident grave lors d'une course d'urgence, dû à un problème mécanique malgré un entretien courant et permanent. Je propose de compléter le postulat de notre collègue Guy Gaudard par l'amendement suivant :

*Amendement*

« Et de remplacer sans attendre les trois véhicules de Police-secours qui ont plus de 220'000 kilomètres. »

**La présidente:** – Est-ce que M. Gaudard est d'accord d'ajouter à son postulat « et de remplacer sans attendre les trois véhicules de Police-secours qui ont plus de... » Il y a un nombre de zéros impressionnant !

**M. Guy Gaudard (LE):** – Si c'est dans les us du Règlement, je le fais volontiers.

**La présidente:** – Le Règlement ne prévoit pas d'amendement pour les initiatives.

*(Rumeurs.)*

**La présidente:** – Si c'est renvoyé en commission, c'est à la commission de le faire. Quelqu'un demande-t-il le renvoi à une commission pour ajouter cette phrase ?

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – Suite au plaidoyer de M. Cachin, je propose un renvoi en commission, qui se chargera d'amender le texte dans tous les sens voulus.

**La présidente:** – Cela me paraît la solution la plus simple. Qui soutient cette demande de renvoi en commission ? Ce sera fait. Est-ce qu'on peut considérer que M. Trezzini et M<sup>me</sup> Attinger sont satisfaits par cette décision ? Oui.

**La présidente:** – Initiative 9, motion de M. Claude-Alain Voiblet: « Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du < pollueur payeur > ou principe de causalité, se fait attendre en Ville de Lausanne ».

**Motion de M. Claude-Alain Voiblet: « Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du < pollueur payeur > ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne »<sup>11</sup>**

*Développement polycopié*

*Motion*

Le Conseil communal demande à la Municipalité de mettre en œuvre le principe du « pollueur payeur » ou principe de causalité, exigé par l'article 32 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et par la Loi vaudoise sur la gestion des déchets.

En parallèle à l'introduction de ce principe, la Municipalité est invitée à revoir le financement de l'élimination des déchets urbains en réduisant la participation financière de l'élimination des déchets des impôts ordinaires des contribuables et en introduisant une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produite par les consommateurs.

*Développement*

Lorsque les grands principes écologiques entrent en conflit avec les réalités de la prise en compte de l'aspect social ; les politiques sont plus discrets et s'inscrivent dans le débat

<sup>11</sup> BCC 2007-2008, T. II (N° 14), p. 823.

des abonnés absents. La Loi fédérale du 7 octobre 1983 fixe les possibilités de financement de l'élimination des déchets et elle donne en particulier les indications concernant le principe de causalité dans l'élimination des déchets urbains. Depuis plus de dix ans, certaines régions de Suisse et du canton de Vaud ont mis en œuvre le principe du «pollueur payeur» qui vise à responsabiliser les consommateurs. Ce dernier devient, par ses achats de consommation, un producteur de déchets. Cette politique vise à rendre le consommateur attentif et responsable aux difficultés d'éliminer les déchets urbains ou déchets du ménage. Il sensibilise aussi les consommateurs à l'élimination sélective des déchets ou à la possibilité de recycler certains types de déchets.

Au niveau vaudois, la Loi cantonale sur la gestion des déchets impose aux Communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, divers principes pour éviter la production de déchets, valoriser les déchets produits dans d'autres processus et éliminer les déchets combustibles en produisant de l'énergie. De plus, concernant le financement de l'élimination des déchets, la loi vaudoise renvoie à l'article 32 de la loi fédérale précitée. Elle reprend le même principe de causalité; celui qui produit des déchets doit assurer les coûts directs de l'élimination de ces derniers.

Aujourd'hui en ville de Lausanne, l'élimination des déchets se résume en priorité par l'élimination des déchets en produisant de l'énergie. Il n'y a aucune incitation probante au tri et à la réduction de la production de déchets selon le principe du «pollueur payeur». L'aspect économique de l'exploitation de la société Tridel a largement pris le pas sur les exigences de l'élimination écologique des déchets.

Finalement, ce sont en priorité les contribuables lausannois qui financent l'élimination des déchets urbains de l'ensemble des ménages de la ville. Il n'y a aucune mesure de causalité crédible dans la politique actuelle de gestion des déchets urbains en ville de Lausanne.

La problématique des déchets des artisans, des commerçants ou des industries lausannois n'est pas prise en compte dans le cadre du développement de cette motion.

#### *Discussion préalable*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – J'ai découvert avec surprise que ce sont les contribuables lausannois qui doivent financer la facture complète de l'élimination des déchets ménagers des particuliers. Pourtant, une loi fédérale datant de 1983 a émis le principe de causalité du pollueur payeur. Nous devrions donc avoir à Lausanne une réglementation permettant d'appliquer ce principe. Je vois que ce n'est pas le cas, je m'en étonne. Je souhaite qu'une commission traite de cette motion. Je me demande même si la commission permanente de politique intercommunale ou régionale ne devrait pas se saisir de l'affaire. En effet, cela concernera aussi les autres communes de la zone urbaine de Lausanne. A mon avis, il est important d'appliquer aujourd'hui cette règle du pollueur payeur et

l'effet de causalité, qui devrait être en place depuis bientôt 20 ans.

**La présidente:** – Il y a demande de renvoi en commission. Est-ce que cette demande est soutenue par cinq personnes? C'est le cas. Il y aura donc renvoi en commission. Est-ce que les personnes qui avaient demandé la parole avaient la même proposition à faire? Ont-elles quelque chose d'impératif à ajouter? Il ne semble pas...

**La présidente:** – Nous passons à l'initiative 10, postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts: «Marquer son époque de son empreinte, oui, mais pas avec du CO<sub>2</sub>».

#### **Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : «Marquer son époque de son empreinte, oui, mais pas avec du CO<sub>2</sub>»<sup>12</sup>**

##### *Développement polycopié*

###### *1. Constat initial*

L'Europe a décidé d'accélérer sa lutte contre le réchauffement climatique en incitant les collectivités publiques à faire leur bilan d'émission CO<sub>2</sub>.

En Suisse, par exemple, Schaffhouse a établi le sien et Genève envisage de le réaliser dans les mois à venir.

Lausanne a commencé cette analyse. Une communication nous informe qu'elle produirait selon les premières estimations, quelque 70'000 tonnes de CO<sub>2</sub>, principalement à cause de la Step, de Tridel et du chauffage des quelque 300 bâtiments que possède la Ville.

###### *2. Buts de la proposition*

Le postulat a pour but de demander à la Municipalité de présenter au Conseil communal :

- Un inventaire des émissions CO<sub>2</sub> liées à chacune de ses activités (Step, Tridel, chauffage des bâtiments, transports, etc.).
- Un programme de réduction par secteur et des propositions d'actions concrètes de façon à respecter l'objectif, inscrit dans la loi du 8 octobre 1999, de – 10% d'ici 2010 (base: émissions de 1990) et que la Municipalité s'engage à respecter après signature d'une convention avec l'AEnEnc, mais sur la base des émissions de 2003.
- Un programme d'objectifs de réduction à **moyen et long terme**, c'est-à-dire au-delà des objectifs 2010, avec des

<sup>12</sup> BCC 2007-2008, T. II (N° 14), p. 823.



propositions d'actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs proposés pour le moyen et le long terme.

- Des propositions de démarches ou d'actions pour inciter les instances, organisations, entreprises, etc., avec lesquelles la Ville est partie prenante (les tl, par exemple) et qui contribuent par leurs activités à produire du CO<sub>2</sub>.
- Des propositions de compensation en Suisse ou à l'étranger si nécessaire.

Je demande également :

- Que le déploiement du programme proposé fasse l'objet d'un programme de communication permettant une sensibilisation des citoyens et des entreprises lausannoises par l'exemple, notamment par la création d'un volet sur le site internet [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch).
- Qu'à l'avenir les préavis intègrent un chapitre sur les aspects de la production directe ou indirecte du CO<sub>2</sub> et démontrent les mesures qui sont prises pour en minimiser la production.

#### *Discussion préalable*

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Je ne vous ferai pas l'insulte de vous rappeler la responsabilité du CO<sub>2</sub> dans l'évolution climatique. Vous comprendrez donc que pour LausannEnsemble il paraissait judicieux, important, d'actualité, que Lausanne fasse son inventaire. Elle l'a déjà commencé, mais il serait bon que ce Conseil en soit informé, notamment par rapport à des activités très polluantes comme la Step, Tridel, mais aussi par rapport au chauffage des bâtiments propriétés de la Ville. Nous proposons aussi de le compléter par un programme de réduction. La Ville s'est engagée à réduire les émissions, moins 10% d'ici 2010. Il nous intéresserait de savoir si on va y arriver, et ce qui est prévu ensuite. Nous souhaitons aussi que toute cette démarche fasse l'objet d'un maximum d'informations au public, aux entreprises, de façon à les inviter à faire de même. Etant donné le nombre de questions qui m'ont été posées et l'intérêt suscité par ce sujet, je propose que ce postulat soit transmis à une commission.

**La présidente :** – Merci. Est-ce que cette demande est soutenue par cinq personnes ? C'est le cas. Nous aurons beaucoup de commissions à nommer lors d'une prochaine séance !

**La présidente :** – Reste la dernière, l'initiative 11, motion de M<sup>me</sup> Andrea Egli : « Les vélos se parquent aussi ! » Nous vous écoutons, Madame.

#### **Motion de M<sup>me</sup> Andrea Egli :** « Les vélos se parquent aussi ! »<sup>13</sup>

##### *Développement polycopié*

Lors de la séance de la commission chargée de l'examen du préavis N° 2006/53, Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la parcelle N° 549, la rue de Genève et la parcelle N° 540, nous avons soulevé le problème du manque de places de stationnement pour vélos dans le secteur concerné, ainsi que celui posé par le non-respect du PGA en ce qui concerne les places de parc pour vélos dans le cadre des travaux entrepris par l'entreprise concernée. Nous avons parlé du fait qu'il n'existe pas de places pour vélos (et pas seulement pour deux-roues !) dans le secteur et espérons qu'une solution serait trouvée par le service concerné.

Ne voyant rien venir, A Gauche Toute ! demande à la Municipalité d'installer rapidement des places de stationnement deux-roues équipées d'arceaux pour les vélos, selon la norme VSS 640.066, couvertes et non couvertes, dans l'axe Chauderon–Bel-Air–Saint-François. Des résultats probants peuvent être obtenus avec peu de moyens.

Nous ne pouvons que constater, comme à chaque printemps depuis quelques années, une augmentation de cyclistes dans notre ville par rapport à l'année précédente. Des aménagements pour ces utilisateurs d'une mobilité douce et non polluante doivent être mis sur place. Notamment des places de stationnement près des lieux les plus fréquentés.

A Gauche Toute ! demande que cette motion soit envoyée directement à la Municipalité.

##### *Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – Cette motion a pour but de soutenir la mobilité douce, intéressante du point de vue écologique, mais aussi de la santé individuelle. La soutenir par la création de places de stationnement exclusivement destinées aux vélos, à différencier de celles pour deux-roues et l'installation de petits dispositifs un peu partout pour que le vélo puisse vraiment devenir un transport de porte à porte. Etant donné le faible enjeu politique de cette motion, je demande qu'elle soit envoyée directement à la Municipalité.

**M. Jacques Pernet (LE) :** – On ne traitera pas la dernière initiative sans la renvoyer en commission. Il s'agit de nouveau d'une motion, donc contraignante. C'est probablement aussi plus compliqué que cela n'en a l'air de mettre ces installations. De plus, elles sont peu élégantes, souvent vilaines. Je demande que cette motion soit envoyée en commission.

<sup>13</sup> BCC 2007-2008, T. II (N° 14), p. 823.

**La présidente :** – Est-ce que cette demande est soutenue par cinq personnes? C'est le cas. Il y aura donc aussi une commission pour cette motion de M<sup>me</sup> Eggli.

**La présidente :** – Nous avons terminé le chapitre initiatives, nous passons aux interpellations. Nous avons une interpellation urgente en suspens, interpellation 4, de M. Serge Segura et consorts : « Protection civile et UBS Arena ». Nous écoutons la réponse de M. Marc Vuilleumier.

**Interpellation urgente de M. Serge Segura et consorts :  
« Protection civile et UBS Arena »<sup>14</sup>**

*Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Mon collègue Tosato va lire la réponse de la Municipalité.

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education :** – (*Lit la réponse municipale.*) Sous l'égide de l'Union des associations européennes de football (plus connue sous son acronyme anglais UEFA), le championnat d'Europe de football est organisé tous les quatre ans. Il s'agit de la plus importante manifestation sportive organisée sur le continent européen, hormis les jeux Olympiques ou le championnat du monde de football.

Après le Portugal en 2004, l'édition 2008 aura lieu conjointement en Autriche et en Suisse. Quatre villes suisses accueilleront des matches : Bâle, Berne, Genève et Zurich. La compétition se déroulera du 7 au 29 juin 2008.

En vue de cet événement et suite à l'engouement de la population provoqué par le *Mundial 2006* en Allemagne, de nombreuses demandes émanant de particuliers ou de sociétés sont parvenues à la Municipalité pour la mise sur pied d'écrans géants pour la retransmission des matches, à l'intention de la population lausannoise et des touristes. En outre, en date du 24 août 2006, M. Stéphane Montangero a déposé auprès du Conseil communal un postulat allant dans le même sens, postulat que ledit Conseil a renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 13 mars 2007.

Compte tenu de ce contexte général, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 2 novembre 2006, de la mise sur pied de manifestations liées à l'UEFA Euro 2008 et a notamment adopté le principe d'un site principal pour la projection des matches sur écran géant et l'organisation de diverses animations.

Au début de l'année 2007, sous l'égide de l'Office fédéral du sport et de l'UEFA, les représentants d'environ 40 com-

munes du pays ont été invités à Berne pour la présentation du projet *UBS Arena*, organisé par la société Perron8 à Bienne. Il a alors été proposé à ces communes, en cas d'intérêt, d'être candidates à l'accueil de l'une des 16 arènes prévues en Suisse durant l'Euro. Lausanne a souscrit à ce projet national et a été désignée pour recevoir la plus grande *UBS Arena* de Suisse, soit celle offrant 10'000 places, dont 1000 assises et payantes, et le solde, debout et en accès libre. En outre, la Municipalité a mandaté un organisateur d'événements, pour créer diverses animations festives et sportives (miniterrain de football pour les enfants, animations avec des associations étrangères, Village du Monde, Village des Saveurs, Village des Sports). Ces animations auront lieu aux abords immédiats de l'*UBS Arena*.

La convention signée avec Perron8, pour l'*UBS Arena*, consiste bien entendu en un document type, analogue à ceux qui lient cette société avec les 15 autres communes du pays qui accueilleront une *UBS Arena*. Elle prévoit, dans le détail, le rôle de chacune des parties. Perron8 financera l'ensemble des infrastructures de l'arène (écran de 50 m<sup>2</sup>, scène, tribune, enceinte, etc.) et prendra à sa charge le montage et le démontage de ces installations, ainsi que le fonctionnement et l'exploitation de l'arène, notamment le nettoyage et la sécurité intérieurs. Bien entendu, cette société s'acquittera de l'impôt sur les divertissements. Pour leur part, les prestations à fournir par la Ville de Lausanne comprennent la mise à disposition du site, les raccordements aux réseaux d'eau, d'évacuation des eaux usées et d'électricité jusqu'à l'entrée de l'arène, la mise en place d'une signalétique destinée à guider le public, la sécurité à l'extérieur de l'arène (y compris un service sanitaire, le service de défense contre l'incendie et la surveillance du site, hors *UBS Arena*), le nettoyage à l'extérieur de l'arène et l'enlèvement des déchets, notamment.

En tout état de cause, il convient de relever que les principaux éléments évoqués ci-dessus figurent dans le rapport-préavis N° 2007/64 du 29 novembre 2007 répondant à diverses motions et postulats – dont celui de M. Stéphane Montangero – rapport-préavis dont l'examen figure à l'ordre du jour du Conseil communal depuis sa séance du 6 mai 2008.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées. Je propose à M. Segura de poser les questions.

**M. Serge Segura (LE) :** – Très volontiers. Question 1 :

*Quelle sera la mission exacte des membres de la protection civile intervenant sur le site ?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education :** – Il s'agit principalement des missions suivantes :

- surveiller les infrastructures de la place de Bellerive et de ses abords (hors espace *UBS Arena*), cela en dehors des heures d'activité (heures nocturnes pour la plupart) ;

<sup>14</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 14), p. 823 et pp. 891-892.

- fournir un appui aux forces de l'ordre pour assurer la régulation de la circulation et le parage;
- exploiter, en collaboration avec le Service de police, le poste de commandement sur le site de Bellerive, ainsi que le Poste des opérations (PCO), en cas de nécessité;
- assurer le ravitaillement en subsistance des détachements de police appelés en renfort en cas de troubles importants;
- collaborer avec les pompiers et les services sanitaires à l'exploitation d'une tente de décontamination installée au CHUV pouvant, en tout temps, être mise en action en cas de besoin;
- exploiter une construction de protection civile désignée comme «cellule de dégrisement éthylique», cela à la demande du service de la santé publique, étant entendu que la prise en charge des personnes concernées sera assurée par des intervenants relevant dudit service.

**M. Serge Segura (LE) :** – Deuxième question.

*Si l'on se fie aux éléments figurant dans les journaux, une partie de leur mission consistera en la surveillance du lieu en fin de soirée et durant la nuit. Pourquoi l'organisateur ou le sponsor n'engagent-ils pas eux-mêmes un service de sécurité pour cette mission ?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – Le site de Bellerive, d'une surface totale d'environ 33'000 m<sup>2</sup>, regroupe, en sus de l'*UBS Arena*, les installations du dispositif de sécurité lausannois, ainsi que des divers espaces déjà mentionnés, appelés Village du Monde, Village des Saveurs et Village des Sports, mis en place par la Ville.

La surveillance à l'intérieur de l'*UBS Arena* est assurée, pendant et en dehors des heures d'utilisation, par la société organisatrice, Perron8. De même, la surveillance des surfaces dédiées aux installations d'animation des Villages du Monde, des Saveurs et des Sports sera assurée, en et hors exploitation, par l'organisateur des événements mandatés.

En ce qui concerne la surveillance des infrastructures générales de la place de Bellerive et de ses abords, durant la journée et pendant les heures d'exploitation de l'*UBS Arena* et des différents villages d'animation, celle-ci sera assurée par la Police municipale. En dehors de ces heures, soit entre 23 h 00 et 08 h 00, la protection civile a été sollicitée, de manière à permettre aux forces de police de diminuer le nombre d'heures effectuées et le nombre de policiers engagés sur la manifestation, afin de pouvoir utiliser ces ressources à l'accomplissement de tâches de sécurité publique.

**M. Serge Segura (LE) :** – Troisième question :

*Il est fait état de l'engagement de 400 personnes mobilisées chacune durant 7 jours, ce qui semble particulièrement*

*important. Sur quelle base l'évaluation des besoins a-t-elle été faite ?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – Il s'agit tout d'abord de nuancer ce chiffre de 400 personnes. En fait, les missions citées ci-dessus nécessitent, avec les relèves et l'encadrement des astreints, un effectif de 100 personnes environ par semaine.

Le chiffre de 400 personnes, énoncé dans la presse, provient du fait que chaque contingent de 100 personnes est relevé tous les sept jours, à raison de quatre fois.

En résumé, la répartition des personnes se fera comme suit :

- 50 personnes pour la sécurité et le parage;
- 15 pour la desserte de la tente de décontamination ou d'autres missions sporadiques;
- 15 pour l'exploitation des postes de commandement;
- 14 pour la logistique;
- 6 pour la conduite du dispositif de protection civile (Etat-major de conduite).

La plus grande partie de ce dispositif est prise en charge par le Canton, qui considère les tâches en cause comme faisant partie de cours de répétition ordinaires et, donc, prévus au budget de l'Etat. Les quelque Fr. 50'000.– restant à la charge de la Ville sont liés à l'appui apporté au Corps de police pour le maintien de la sécurité dans le cadre de l'Euro 08.

**M. Serge Segura (LE) :** – Question 4 :

*Les membres de la protection civile auront-ils à agir auprès des visiteurs de l'UBS Arena ? Si oui, auront-ils notamment pour mission d'encadrer la foule des spectateurs ? A quelle heure ? Sont-ils formés pour ces tâches complexes ?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – En ce qui concerne la surveillance des infrastructures de la place de Bellerive et de ses abords (hors espace *UBS Arena*), celle-ci se déroulera en dehors des heures d'activité, à savoir entre 23 h 00 et 08 h 00. Cette mission consistera à détecter et à annoncer aux intervenants concernés (police, corps de sapeurs-pompiers, groupe sanitaire, services techniques, etc.) tout événement particulier. Par voie de conséquence, le personnel de la protection civile chargé d'accomplir cette tâche n'aura pas de contact direct avec les visiteurs de l'*UBS Arena*.

Pour les engagements relevant de :

- l'exploitation des postes de commandement;
- l'appui aux forces de l'ordre pour assurer la régulation de la circulation et le parage;
- l'exploitation de la tente de décontamination;

le personnel concerné est instruit dans le cadre des cours de formation.

Au surplus, une instruction complémentaire est prévue le matin du premier jour de chaque période d'engagement de sept jours.

**M. Serge Segura (LE) :** – Question 5 :

*Les événements du week-end dernier à Berne et à Bâle peuvent laisser penser que les difficultés en matière de sécurité seront importantes. Quelle est l'évaluation de la situation faite par la Municipalité ?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – Les récents débordements constatés à Bâle et à Berne se sont déroulés à l'issue de matchs du Championnat suisse et ont opposé, à l'intérieur et à l'extérieur des stades, les supporters des équipes en présence. Sur le principe, il est possible d'admettre que la situation est différente en ce qui concerne les risques potentiels occasionnés par l'*UBS Arena*, dès lors que cette dernière accueillera, certes des supporters de chaque équipe, mais également, dans un cadre festif, une foule de passionnés du ballon rond. A ce sujet, l'évaluation actuelle, faite au niveau national, ne retient pas d'autres risques potentiels. Bien naturellement, l'évolution de la situation fait l'objet d'un suivi tout particulier, de manière à permettre d'adapter le dispositif initial de sécurité en fonction de l'évaluation des risques retenue au niveau national. Dit dispositif pourra donc, si nécessaire, faire l'objet d'un renforcement avec l'apport des forces cantonales vaudoises et intercantionales romandes.

**M. Serge Segura (LE) :** – Question 6 :

*Combien coûtera à la Ville de Lausanne l'engagement de ces moyens supplémentaires ?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – Tout en rappelant que l'organisation de ces retransmissions de matches répond aux vœux de nombreux particuliers et sociétés, ainsi qu'au postulat de M. Stéphane Montangero, il convient de relever que le Conseil communal a accepté, dans le cadre de l'adoption du budget pour l'année en cours, une grande part des dépenses prévues pour toutes les manifestations liées à l'Euro 08, à savoir un montant global de Fr. 706'221.–, qui ne comprend pas le coût des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies par les policiers lausannois, ni les frais de subsistance et de piquets corrélatifs, qui feront, une fois les manifestations passées, l'objet d'une demande de crédit supplémentaire. A titre purement indicatif, le montant dudit crédit pourrait s'élever à Fr. 1'270'000.–.

Cela étant, les sommes inscrites dans les budgets des divers services concernés sont les suivantes :

Corps de police	303'700.–
Service de protection et sauvetage	
– Division « secours et incendie »	148'567.–
– Division « sécurité civile »	50'000.–
– Division « groupe sanitaire »	103'954.–
Total	302'521.–
Service des sports	100'000.–
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>706'221.–</b>

**M. Serge Segura (LE) :** – Question 7 :

*Quelles sont les autres prestations fournies gratuitement par la Municipalité dans le cadre de la manifestation ?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – Les prestations en question ont été évoquées en préambule.

Par ailleurs, le Canton, conscient de l'importance de l'événement, a accordé un crédit aux deux villes disposant d'une *UBS Arena*, à savoir Nyon et Lausanne. Le montant alloué à la collectivité lausannoise s'élève à Fr. 315'000.–. Il doit être affecté à des buts précis, arrêtés par l'Autorité cantonale.

**M. Serge Segura (LE) :** – Question 8 :

*La Municipalité a annoncé que la manifestation coûterait au total entre Fr. 400'000.– et 1'500'000.– à la Ville selon les besoins en sécurité. Au vu des éléments précédemment évoqués qui se sont déroulés à Berne et à Bâle, quelle évaluation la Municipalité fait-elle de la situation ?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – En ce qui concerne le Corps de police, et comme déjà mentionné dans la réponse à la question N° 5, le dispositif de sécurité lausannois fera l'objet d'un renforcement en fonction de l'évolution des risques. Dans une première phase, il sera effectivement renforcé par des moyens propres qui, par conséquent, effectueront des heures supplémentaires plus nombreuses que celles prévues dans la planification. A ce sujet, en se référant aux expériences déjà vécues, par exemple pour le G8, il est possible de considérer qu'une moyenne de 40 heures supplémentaires par policier engagé durant la compétition constitue une base de référence. Globalement, cela représenterait quelque 17'000 heures supplémentaires, à une moyenne de Fr. 50.–, soit un total de Fr. 850'000.– (subsistance et piquets non compris). Il s'agit toutefois de pondérer ce chiffre, dès le moment où, d'une part, et toujours en relation avec l'expérience vécue lors du G8, seuls 70 % des collaborateurs/trices engagés sollicitent un paiement des heures et où, d'autre part, il n'est de loin pas certain que le total, résultant d'une pure estimation, de 17'000 heures supplémentaires soit atteint.

**M. Serge Segura (LE) :** – Dernière question :

*Le prix des billets pour les places assises de l'UBS Arena a-t-il été fixé en accord avec la Municipalité? Tient-il compte de l'entier des subventions indirectes fournies par la Municipalité?*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – Les prix des billets ont été fixés en accord avec la Municipalité; ils seront identiques à ceux pratiqués dans les autres *UBS Arena* de Suisse, à savoir Fr. 11.– pour les matches du premier tour et Fr. 16.– pour les rencontres de l'équipe suisse, les quarts de finale, les demi-finales et la finale. Au demeurant, il convient de rappeler que ces prix concernent 1000 places sur les quelle 10'000 prévues.

*Discussion*

**M. Serge Segura (LE) :** – Je remercie la Municipalité, en particulier M. Vuilleumier, de sa réponse, assez complète. Elle a malheureusement soulevé chez moi quelques questions complémentaires, que je me permettrai de poser en fin d'intervention.

En préambule, je réitère mon affirmation lors de mon interpellation urgente: LausanneEnsemble était et est toujours favorable à la venue de l'*UBS Arena* à Lausanne. Sa présence durant l'Euro 2008 permet de mettre à disposition du public un lieu convivial où regarder les matches, et est excellent pour l'image de notre ville. Dans le cadre d'un tel événement, il est tout à fait nécessaire et normal que la Ville s'investisse par la fourniture de diverses prestations. Cela étant, j'aurais espéré que dans le cadre de la réponse au postulat Montangero, nous ayons quelques détails supplémentaires sur ces prestations, en particulier celles qui nous occupent ce soir. Contrairement à la réponse à mon interpellation, la réponse au postulat est assez courte – elle atteint la somme astronomique d'une page et demie dans le rapport précité – et on n'y trouve que très peu de ces informations. C'est tout à fait dommage, et c'est malheureusement fréquent de ne pas trouver les réponses ou les renseignements espérés dans un rapport-préavis ou une information municipale. Cette manière de faire a provoqué déjà de nombreuses interpellations urgentes et celle-ci en est, s'il fallait encore le préciser, une nouvelle preuve.

L'intervention de la protection civile dans le cadre de l'*UBS Arena*, en particulier de son dispositif de sécurité, me paraît tout à fait intéressante. Notamment parce qu'elle a été explicitée, contrairement à ce qui figurait dans les journaux, par la réponse à l'interpellation. Toutefois, je m'étonne qu'elle n'ait pas été mentionnée auparavant. En effet, l'évaluation des besoins en sécurité, établie largement avant la réponse au postulat Montangero, ne semble pas avoir inclus la nécessité de faire appel à la protection civile. Cela me suggère une question supplémentaire: quand la décision de faire appel à la PC a-t-elle été prise? Pourquoi si tard? Question annexe, mais qui me paraît importante: pourquoi

n'a-t-on pas pensé qu'il faudrait peut-être avertir les gens concernés plus tôt pour éviter des réactions courroucées de personnes averties un peu plus d'un mois à l'avance qu'elles devraient participer à un cours dans la perspective de cette manifestation? J'ai entendu plusieurs remarques sur le fait qu'être averti si tardivement n'était pas normal. Dans le cadre du service militaire lui-même, les convocations parviennent nettement plus à l'avance, au moins trois mois quand il y a des problèmes, et sinon au moins une année avant. Les affiches de mise sur pied permettent d'être informé au début de l'année sur son cours de répétition si aucune autre source n'est disponible. Les gens peuvent s'organiser, notamment professionnellement. En effet, même sept jours, s'ils sont pris en suivant, ce n'est pas rien. A mon avis, cela aurait nécessité qu'on diffuse l'information assez tôt.

Le montant articulé par la Municipalité est loin d'être négligeable et je ne partage pas l'opinion défendue dans sa réponse que l'essentiel des fonds a été attribué dans le cadre du budget. En effet, l'estimation par la Municipalité du crédit supplémentaire – qui deviendra probablement un préavis s'il atteint cette somme – est proche du double de ce qui figure au budget. Certes, la Commission des finances est informée que les heures supplémentaires feraient l'objet d'un crédit lui-même supplémentaire. Toutefois, je ne suis pas certain que ce montant leur avait été annoncé. C'est regrettable, parce que si on atteint ne serait-ce que la moitié de la somme du crédit supplémentaire, soit environ Fr. 700'000.–, on aurait pu imaginer de l'inclure au budget, sachant qu'il s'agirait d'une dépense ponctuelle. Les crédits supplémentaires ne visent pas à assurer une dépense prévisible, mais à couvrir les dépenses extraordinaires qui peuvent surgir en cours d'année.

J'ai encore une dernière question à poser, suscitée par la réponse à mon interpellation. Elle est liée aux montants attribués par le Canton, soit Fr. 315'000.–. Il est mentionné que ces montants doivent être affectés à des buts précis, définis par l'Autorité cantonale. La Municipalité peut-elle nous informer sur la nature de ces buts précis et, sinon, nous dire quand ils seront définis?

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Monsieur Segura, la Municipalité a été transparente dans tout ce dossier. En effet, lors du débat sur le postulat Montangero, nous avons informé qu'il y avait une volonté municipale de créer une arène pour la retransmission des matches. Puis que nous donnerions suite à la proposition de la grande banque dont je ne veux pas répéter le nom – il apparaît déjà souvent dans la réponse, cinquante fois semble-t-il, elle n'a pas besoin d'une cinquante-et-unième fois. Tous les montants figurant dans la réponse à l'interpellation urgente de M. Segura ont été présentés à la Commission des finances puis discutés au Conseil communal. Pourquoi la Municipalité a-t-elle choisi la voie du crédit supplémentaire pour payer les heures supplémentaires de police? Son raisonnement a été le suivant: nous attendions de connaître le tirage au sort des matches qui auraient lieu en Suisse, suscitant la venue de publics

plus ou moins turbulents. Ce tirage nous a un peu rassurés quant aux éventuels problèmes qui pourraient intervenir. Tous les chiffres mentionnés ont été discutés et votés par votre Conseil.

Pour la protection civile, là aussi, les Fr. 50'000.– sont inscrits au budget que vous avez voté. Cette organisation a aussi été prise en compte et validée par le Canton, parce que toutes ces présences sont considérées comme des cours de répétition. Ça ne date pas de deux ou trois semaines, mais en tout cas de la fin de l'année passée. Ce dispositif a été mis en place il y a quelque temps déjà.

Le Canton, en effet, débloque un montant de Fr. 1'500'000.– pour marquer l'événement de l'Eurofoot dans le pays de Vaud. Les deux villes de Nyon et Lausanne ont touché de l'argent. D'abord Fr. 200'000.–, mais nous avons exprimé notre surprise de la modicité de cette somme par rapport aux animations mises en place à Lausanne. Une lettre que nous avons reçue la semaine passée – donc c'est tout récent – nous informait que ce montant était augmenté à Fr. 315'000.– Il implique, comme le dit M. Segura, diverses cautions relatives à son affectation. J'en cite trois, de mémoire. Peut être pris sur ces montants tout ce qui relève de la signalétique, de l'accueil, par exemple des hôtes à la gare, pour indiquer le chemin à suivre; la décoration, en ville et dans le centre de la Pontaise, est aussi prise en charge, ainsi que l'accueil de l'équipe de Hollande, que la Ville et le Canton organiseront conjointement. Pour le reste des Fr. 315'000.– – puisque nous avons reçu ces propositions extrêmement tard et qu'il s'agit de ne pas dépenser cet argent pour rien – nous avons entamé une discussion avec le conseiller d'Etat en charge de ce dossier, pour voir s'il serait possible d'affecter une partie de ces montants à des frais engagés par la Municipalité, tels que ceux présentés dans la réponse.

**M. Serge Segura (LE):** – Je ne partage pas tout à fait la définition de la transparence évoquée par M. Vuilleumier. L'intervention de la PC ne me paraît pas négligeable. Nous aurions gagné à avoir quelques informations complémentaires sur le dispositif de sécurité dans la réponse au postulat de M. Montangero. C'est directement lié, et pas seulement par l'intermédiaire de chiffres au budget, qui n'ont pas toujours la transparence désirée. Certes, nous avons voté le montant. Je ne suis pas certain, néanmoins, que les 100 conseillers communaux présents ce soir avaient en tête que cela servirait à financer la PC dans une très petite mesure. Je pense que tous auraient désiré avoir avant les informations que nous avons obtenues ce soir. Donc transparence... Oui, mais pas vraiment!

**M. Cédric Fracheboud (UDC):** – J'ai peut-être mal compris quelque chose dans la réponse qui nous a été donnée: 30% des collaborateurs de la Ville de Lausanne vont travailler «à l'œil»? Vu le nombre d'heures supplémentaires déjà accumulées par la police, le bénévolat, ce n'est pas un problème! Il n'est pas nécessaire de nommer une commission!

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports:** – Evidemment, ni les policiers ni les autres fonctionnaires ne travaillent «à l'œil». Ce que nous voulons dire par là, c'est que suivant le nombre d'heures supplémentaires accomplies par le Corps de police, certains policiers ne veulent pas être payés, mais demandent que ces heures supplémentaires soient converties en vacances ou en congés.

**La présidente:** – Merci. Est-ce qu'il y a un dépôt de résolution? Il n'y en a pas. Nous pouvons considérer l'objet comme traité. Je vous remercie, Monsieur Segura.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Serge Segura et consorts: «Protection civile et UBS Arena»;
- oui la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**La présidente:** – Nous passons aux interpellations urgentes reçues aujourd'hui. La première est celle de M<sup>me</sup> Diane Gilliard et consorts. J'appelle M<sup>me</sup> Gilliard sur l'estrade. Le titre de l'interpellation est: «Une parcelle à mieux affecter. Mise à l'enquête de la construction de bâtiments administratifs entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie».

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Diane Gilliard et consorts:** «Mise à l'enquête de la construction de bâtiments administratifs entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie: une parcelle à mieux affecter»<sup>15</sup>

*Développement polycopié*

**M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT):** – (*Lit son interpellation.*) Le 14 décembre 2007 a été annoncée officiellement la construction de quatre bâtiments, vraisemblablement destinés à accueillir Nespresso, entre l'avenue de Rhodanie et le chemin des Plaines. Ce projet implique la démolition de quelques constructions antérieures, l'abattage de 94 arbres, pour accueillir, selon les termes des architectes – je cite: «[...] quatre bâtiments qui émergent d'un magnifique jardin en terrasses surplombant le lac Léman. [...] Cet espace semi-enterré est rythmé par des apports de lumière zénithale variée, comme celle du puits de lumière intérieure, des ouvertures sur le parc ou à travers les locaux adjacents à la circulation.»

<sup>15</sup>Voir *supra*, p. 905.

En principe, tout citoyen pouvait prendre connaissance de ce projet, dûment annoncé dans la *Feuille des avis officiels* du 14 décembre. J'insiste toutefois sur le terme «en principe»: en effet, en dehors de cette publication, ni la Ville ni le promoteur immobilier n'ont communiqué sur ce projet durant la mise à l'enquête. De plus, fin d'année oblige, l'Administration communale était fermée du 21 décembre au 3 janvier. Les plans affichés au Service d'urbanisme n'étaient donc pas accessibles durant cette période. Le terme de l'enquête publique arrivait à échéance le 14 janvier. Sur place, le panneau annonçant l'enquête publique et les gabarits ont été jugés peu visibles par plusieurs observateurs.

Cette procédure très discrète a paru d'autant plus inappropriée à certains citoyens que le projet suscite la critique à plusieurs égards. Il consiste à flanquer un bâtiment ancien de quatre cubes modernes, rasant au passage une annexe au bâtiment principal et la totalité du parc, impliquant l'abattage d'une centaine d'arbres dont certains d'essence majeure (5 de 20 mètres de hauteur, 18 entre 15 et 18 mètres). Quelques citoyens ont déposé des oppositions, qui ont – évidemment – été levées par la Direction des travaux.

Or, ce projet est non conforme au Plan directeur, qui mentionne expressément pour ce secteur:

- a) secteur bâti dont les qualités naturelles du site doivent être maintenues en prolongement des rives du lac (pour l'entier des parcelles concernées);
- b) secteur de mixité (logement et administratif) à maintenir ou à créer (pour la partie nord des parcelles);
- c) secteur d'activités à créer ou renforcer (pour le tronçon le long de l'avenue de Rhodanie).

Ce projet immobilier appelle donc un débat au niveau du fond et de la forme. Sur le fond: Quels sont les avantages et les défauts liés à la venue éventuelle de Nespresso, en termes d'image ou en termes financiers? Est-il opportun de déboiser tout un parc et de changer d'affectation un bâtiment d'habitation pour construire un complexe administratif? Voulons-nous augmenter le trafic automobile dans ce quartier, ou au contraire favoriser la mobilité douce au bord du lac?

Sur la forme, il y a des questions concernant la communication avec le public, tant pour annoncer le projet que pour donner accès aux plans. De plus, malgré qu'une interpellation a été déposée au courant du mois d'avril, la Municipalité a préféré la fuite en avant consistant en la délivrance du permis de construire, qui a été notifié le 30 avril 2008. Cette manière de faire est malhabile: elle engendre d'emblée le conflit et un probable enlisement du projet en raison du dépôt inéluctable d'un recours.

Ces considérations nous amènent à poser à la Municipalité les questions suivantes:

1. La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec Nespresso concernant sa possible installation?

2. Quelles implications financières et en termes d'image la Commune peut-elle attendre du projet immobilier prévu entre le chemin des Plaines et l'avenue de Rhodanie?

3. Compte tenu de la réalisation récente de près de 1000 nouvelles places de stationnement dans le secteur (Philip Morris, Winterthur Assurances, Maison du Sport), comment la Municipalité compte-t-elle assainir le quartier en termes de qualité de l'air (ordonnance OPair) et de normes de bruit (OPB) en ajoutant les plus de 150 places prévues par ce projet?

4. Comment la Municipalité entend-elle gérer les impacts de ces projets au niveau du trafic automobile et des inévitables reports de trafic dans les quartiers de Cour et du Mont-d'Or? Sur la base des considérations correspondant aux questions 2 à 4, comment la Municipalité a-t-elle agi afin de défendre les intérêts des habitants lausannois?

5. La Municipalité serait-elle prête à renoncer à plaider cette cause au Tribunal? Serait-elle à tout le moins disposée à ne pas adopter des positions contraires aux 13 principes de la charte du développement durable, annexe 1 au préavis Métamorphose accepté par le Conseil communal?

Je remercie la Municipalité pour son éventuelle réponse immédiate.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:**

– L'interpellation urgente est arrivée sur mon ordinateur à 10 h 49, si mes souvenirs sont bons. Les questions ont été transmises à mes services, qui ne peuvent y répondre tout de suite, car certaines comportent des aspects juridiques. Sur ces éléments, votre serviteur aurait peut-être pu répondre, mais vous posez aussi des questions à caractère politique, sur lesquelles la Municipalité doit se déterminer pour rendre sa réponse. Nous le ferons donc lors de votre prochaine séance.

**La présidente:** – Merci, Monsieur. Nous passons à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts, «L'ancienne usine d'incinération du Vallon: un air à deux airs».

**Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts :  
«L'ancienne usine d'incinération du Vallon :  
un air à deux airs»<sup>16</sup>**

*Développement*

**M. Alain Hubler (AGT):** – *(Lit son interpellation.)*

Le 5 mai dernier, un collectif appelé «Danger de vie» s'installait de manière primesautière dans l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du Vallon. Le lendemain, l'une des sources journalistiques d'information préférées des membres de ce Conseil rapportait les propos du municipal des Travaux ainsi: «On la démonte – l'usine, donc – parce qu'elle est insalubre. Le béton est en fin de vie, on y respire des particules fines et le four est rempli de choses qu'il vaut mieux ne pas côtoyer. On déduit de ces informations que l'usine présente des risques sérieux pour la santé et que, dès lors, aucun contrat de confiance n'est possible.

Le surlendemain, un quotidien gratuit et pressé rapportait ces autres propos du municipal des Travaux: «Ce dossier a très mal débuté, dès lors que ces individus ont agressé les Autorités de la Ville, pourtant ouvertes, en agissant ainsi. Mes collègues de la Municipalité et moi-même leur avons signifié clairement notre réprobation.»

Le même jour après la séance de Municipalité du mercredi, le Municipal des Travaux s'entretenait, en compagnie du Municipal de la Sécurité publique et des sports, avec le collectif. Les deux délégués de l'Exécutif de la ville leur expliquaient alors que l'usine présente des dangers, que l'intention est de la démanteler dès l'été, mais qu'en attendant ils pouvaient rester à condition de signer un contrat de confiance. A la question du journaliste de savoir ce qui se passerait si le contrat de confiance n'était pas signé, la réponse du municipal des Travaux fusait: «Ils ont intérêt à suivre nos règles, sinon...».

On déduit de ces nouvelles informations que l'usine est moins dangereuse que deux jours avant et que dès lors la Municipalité peut proposer un contrat de confiance. Le 14 mai dernier, le municipal des Travaux amenait au collectif «Danger de vie» ce qui s'appellerait semble-t-il un «avis de précaution» et leur donnait un délai au 19 mai pour évacuer les lieux. La raison invoquée est à nouveau la qualité de l'air déplorable et la présence, entre autres polluants, de particules fines.

On déduit de ce dernier pas de deux que l'usine est à nouveau aussi dangereuse qu'au premier jour de l'installation du collectif et que, dès lors, la Municipalité ne veut plus d'un contrat de confiance.

Ajoutons à ces multiples revirements de situation que l'ancienne usine d'incinération est entourée de quelques immeubles habités et que des employés de la Ville travail-

<sup>16</sup> Voir *supra*, p. 906.

lent, dans des bureaux et à la déchetterie de quartier, situés à quelques dizaines de mètres de la partie administrative occupée actuellement par le collectif «Danger de vie».

Ce cadre étant posé, voici les questions du groupe A Gauche Toute ! :

1. L'air des locaux occupés par le collectif «Danger de vie» est-il pollué ?
2. Si oui, depuis quand le sait-on ?
3. Si oui, quelles sont les analyses qui ont été faites pour établir et mesurer cette pollution ? Par qui ont-elles été faites et quels en sont les résultats précis ?
4. L'air des environs de l'usine est-il pollué ?
5. Si oui, depuis quand le sait-on ?
6. Si oui, quelles sont les analyses qui ont été faites pour établir et mesurer cette pollution ? Par qui ont-elles été faites et quels en sont les résultats précis ?
7. Si oui, les employés de la Ville et les habitants riverains sont-ils avertis des risques qu'ils encourent à respirer l'air des environs de l'ancienne UIOM ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses éventuelles.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Comme l'affaire prend un caractère juridique, voire pénal – la Municipalité a d'ailleurs mandaté un juriste – et au vu des questions posées, nos réponses, élaborées à partir de la lecture d'un juriste, vous seront apportées lors de la prochaine séance du Conseil communal.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Français. Nous passons à la troisième interpellation urgente, signée par M. Yves Ferrari.

**Interpellation urgente de M. Yves Ferrari et consorts  
sur le lâcher de ballons du 16 mai 2008<sup>17</sup>**

*Développement*

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – *(Lit son interpellation.)*

Dans le cadre de la promotion des commerces lausannois, le City Management a organisé une grande journée de fête le samedi 16 mai 2008. Durant cette journée un «méga lâcher» de ballons avec pas moins de 99'999 ballons a été

<sup>17</sup> Voir *supra*, p. 906.



effectué. Cette action parrainée par M. Piccard, président de la fondation Winds of Hope permettait de récolter des dons pour la lutte contre le noma.

Les ballons ne se sont pas envolés bien loin, la météo lors du lâcher de ballons ayant été très mauvaise, et nous apprenons aujourd'hui que des paysans ont dû passer plusieurs heures pour aller rechercher les ballons crevés ou non dans leurs champs. Dans d'autres lieux, les ballons resteront accrochés aux arbres ou seront ingurgités par des animaux voire pris dans des machines agricoles. L'action se solde par la présence de milliers de ballons dans les champs, dans les arbres, sur les routes, dans les égouts, etc.

Avant de poser les questions à la Municipalité, je précise que sur la série de huit questions, quatre ont un caractère urgent, manifestement, de l'avis du Bureau. Quatre autres peut-être pas. Je vais les poser, mais si la Municipalité peut déjà répondre aux questions 3, 4, 7 et 8 ce soir, il y aura là bien des compléments d'information. Pour le reste, je crois pouvoir dire que les signatures se satisferont d'avoir une réponse écrite sans débat dans ce plenum.

1. Quelle a été la dissémination (approximative) des 99'999 ballons lâchés samedi à 17 h 00 ?
2. Est-ce que la Municipalité connaît le temps que ces ballons en latex, mais également les pigments qui les colorent, nécessitent pour se décomposer dans la nature ?
3. La Municipalité (ou le City Management) a-t-elle déjà reçu des demandes concernant le (ramassage ?) nettoyage des ballons ? si oui, combien ? sinon, s'attend-elle à en recevoir ?
4. Y a-t-il une adresse, un numéro de téléphone auquel les personnes «victimes de cette pollution» peuvent s'adresser ?
5. La Municipalité pense-t-elle qu'il était indispensable d'envoyer 215 kg de latex contaminer le sol pour favoriser le commerce lausannois ou pour promouvoir la lutte contre le noma et pourquoi ?
6. Combien a coûté cette action en tenant compte des dons qui ont été faits ? et combien d'argent a rapporté cette action de lutte contre le noma ?
7. Est-il prévu un nouveau lâcher de ballons dans les prochains mois ? si oui, où et combien de ballons seront lâchés ?
8. Que compte faire la Municipalité pour que ce type d'action qui présente un bilan environnemental catastrophique ne se répète pas ?

Je précise d'emblée qu'il n'y a pas lieu là d'attaquer le City Management, mais bien d'avoir des réponses aux questions que bon nombre de concitoyens apparemment se

posent, et c'est surtout sur les questions 3, 4, 7 et 8 que nous souhaiterions avoir des réponses ce soir. Merci.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Vous me permettrez d'abord quelques considérations préliminaires destinées à mieux situer nos réponses.

Chaque année, tant la Compagnie générale de navigation (CGN) que le Musée Olympique organisent un lâcher d'environ 10'000 ballons. Pour son inauguration il y a deux semaines, la Fédération internationale de volley-ball (FIVB) a fait de même. Le week-end incriminé, 150 lâchers de ballons étaient organisés dans divers lieux du canton, pour un nombre total de ballons qui vaut certainement celui de Lausanne – je n'ai pas le décompte exact, je serai prudent – sans provoquer nulle part la moindre réaction. Je vous signale aussi qu'en Allemagne, 2,5 millions d'unités ont été libérées lors du plus grand lâcher de ballons connu. C'est un pays très regardant en matière de protection de l'environnement et pourtant, à ma connaissance, cela n'a pas suscité de réaction particulière. Surtout, il n'y a eu aucune conséquence négative sur les animaux. Nous avons interpellé le vétérinaire cantonal ; il n'a pas connaissance d'effets sur les animaux de ballons en latex naturel biodégradable. Suivant ce qu'on met dans le ballon, cela peut entraîner d'autres conséquences, mais à ce stade, il n'y a pas de phénomène connu des services vétérinaires.

Je devais vous donner ces quelques précisions pour éviter de donner l'impression a priori que ceux qui ont organisé ce lâcher de ballons sont des irresponsables. Je dirai également que la toxicité de l'ensemble des feux d'artifice organisés notamment le 1<sup>er</sup> août est certainement très supérieure à celle, éventuelle, de ces ballons. Pour autant, à mon souvenir, cela n'a pas suscité d'interpellation urgente ou ordinaire au Conseil communal.

La Fondation de M. Piccard, qui a participé à cette opération, a encaissé directement Fr. 10'000.–, certains médias l'on dit. Mais tout ce qui a paru dans la presse à l'occasion de ce lâcher de ballons, en le liant parfois à cette fondation – par exemple *Le Matin Dimanche* n'a parlé que de la fondation – a provoqué une immense caisse de résonance qui devrait permettre de générer d'autres dons. Je ne peux évidemment pas les chiffrer, mais ils sont bien supérieurs à Fr. 10'000.–.

Quant aux questions, je vais essayer d'y répondre, dans la mesure du possible.

1. *Quelle a été la dissémination (approximative) des 99'999 ballons lâchés samedi à 17 h 00 ?*

Elle est certainement inférieure à ce qui se passe d'habitude ; les conditions météorologiques n'ont pas été optimales et expliquent probablement qu'une surproportion de ballons soit retombée à quelques kilomètres du lancer. Je ne

connais pas le record du ballon retrouvé le plus loin, on ne nous l'a pas communiqué. Mais dans un tel cas, le rayon de dispersion est inférieur à 20 kilomètres.

2. *Est-ce que la Municipalité connaît le temps que ces ballons en latex, mais également les pigments qui les colorent, nécessitent pour se décomposer dans la nature ?*

C'est une question difficile. On sait qu'ils sont biodégradables. Les conditions naturelles rencontrées peuvent faire varier le temps mis par le latex pour se décomposer entièrement. La Municipalité ne souhaiterait pas susciter un travail de diplôme, si personne ne peut lui en procurer un, pour vérifier exactement la dispersion statistique du temps nécessaire à la décomposition du latex dans la nature. Quant aux pigments colorants, comme ces ballons ont été certifiés biodégradables, respectueux de l'environnement, que ce certificat, ainsi que celui de commerce équitable, ont été remis au WWF-Vaud à sa propre demande, on peut supposer que, sur ce point au moins, le dossier n'était pas trop dramatique.

3. *La Municipalité (ou le City Management) a-t-elle déjà reçu des demandes concernant le (ramassage ?) nettoyage des ballons ? si oui, combien ? sinon, s'attend-elle à en recevoir ?*

Il y a une plainte d'un agriculteur du Mont. Le City Management l'a contacté, tout est en ordre. Il a été rassuré et si des indemnités doivent être payées, elles le seront. J'imagine qu'une indemnité lui a été octroyée, mais je n'en connais pas le montant éventuel. En tout cas, il n'y a pas de contentieux avec cette personne. D'autres plaintes seraient-elles venues... Plutôt que des plaintes, j'ai vu des lettres de lecteurs, souvent préventives d'ailleurs, c'est-à-dire écrites avant le lancement de l'opération, et sans savoir que la pluie tomberait ce jour-là. Un certain nombre de lecteurs, souvent proches des meilleurs amis du City Management, se sont manifestés avant le lancement.

4. *Y a-t-il une adresse, un numéro de téléphone auquel les personnes « victimes de cette pollution » peuvent s'adresser ?*

C'est l'adresse et le téléphone du City Management. Si jamais, on peut m'envoyer un courriel et je ferai communiquer le numéro de téléphone à la personne concernée. L'interpellateur le connaît !

5. *La Municipalité pense-t-elle qu'il était indispensable d'envoyer 215 kg de latex contaminer le sol pour favoriser le commerce lausannois ou pour promouvoir la lutte contre le noma et pourquoi ?*

Vu le nombre des manifestations de ce type qui ont lieu chaque week-end dans le canton, la Municipalité n'a pas estimé disproportionné qu'une opération – qui, contrairement à d'autres, garantit que les ballons sont biodégradables – se déroule à Lausanne. Vous savez que la Municipa-

lité ne fait ni la pluie ni le beau temps, spécialement pas au Conseil communal ; elle n'a pas anticipé le fait que la météo créerait un phénomène de moindre dispersion des éléments, choquants pour certains, et relevé par la presse.

6. *Combien a coûté cette action en tenant compte des dons qui ont été faits ? et combien d'argent a rapporté cette action de lutte contre le noma ?*

Un chèque de Fr. 10'000.– a été directement remis à la Fondation. Elle a certainement récolté d'autres fonds, avec tout ce que j'ai décrit. Pour le City Management, financé pour l'essentiel par la taxe, le coût global, budgété à Fr. 75'000.–, a pu être ramené à Fr. 50'000.– en raison du sponsoring du fabricant de ballons et de divers commerçants favorables – qui ont notamment nourri les scouts – et de quelques autres milieux liés à cette opération.

7. *Est-il prévu un nouveau lâcher de ballons dans les prochains mois ? Si oui, où et combien de ballons seront lâchés ?*

A ma connaissance, aucun par le City Management. Mais si l'interpellateur s'intéresse à la question, la fête de la CGN, chaque année, prévoit un lâcher de 10'000 ballons. S'il juge cela irresponsable, qu'il s'adresse à cette instance pour qu'elle cesse une pratique de quelques dizaines d'années.

8. *Que compte faire la Municipalité pour que ce type d'action qui présente un bilan environnemental catastrophique ne se répète pas ?*

La Municipalité profite de cette question pour totalement nier le fait que le latex contamine le sol. Sinon, dans tous les pays où il y a production de caoutchouc, il n'y aurait plus de sol depuis longtemps. En tout cas de sol utilisable. Cela dit, nous n'avons pas l'impression qu'une telle action a un bilan environnemental catastrophique. Il s'agit de 215 kilos de matière, l'équivalent de sept à huit sacs d'ordures. Je vous laisse faire les proportions. Chacun est libre d'avoir un autre avis, bien sûr.

#### Discussion

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – En tant que seul représentant des détenteurs de bétail bovin dans cette auguste assemblée – du moins je le crois – je déclare sous la foi du serment qu'il faudrait un lâcher de ballons par semaine durant 25 ans pour arriver au dixième des dégâts sur le bétail causés par les crottes de chiens. Mais les propriétaires de chiens ont leur lobby, pas les lâcheurs de ballons. Il faudra qu'ils y pensent, à l'avenir !

**M. Alain Hubler (AGT):** – Cette affaire de City Management et de ses ballons – c'est un peu facile, je l'avoue – commence à me gonfler. Ce n'est pas d'aujourd'hui. (*Rires.*) Finalement, la meilleure pub pour le City Management, c'est ce Conseil communal. Nous en parlons bientôt à chaque séance. J'en viens presque à me demander si nous ne

devrions pas tous être nommés «mini-city managers», à titre bénévole.

Je remercie M. Ferrari pour son interpellation, mais malheureusement – le syndic l’a démontré avec son éloquence habituelle – attaquer le City Management sur l’unique plan environnemental était une erreur. En revanche, j’aimerais que le syndic nous donne un bilan global, et pas seulement environnemental de cette opération pleine d’air. En effet, en allant un peu chercher, j’ai constaté que l’affiche de la manifestation n’avait pas été imprimée à Lausanne. Fortiche, pour le City Manager ! Il défend le commerce lausannois et fait imprimer ailleurs qu’à Lausanne l’affiche apposée sur les commerces. Une bêtise.

Des scouts sont mis à contribution ; certains ont le culot de ne pas obéir à la hiérarchie scout, et paf!, des menaces. Magnifique ! Menacer des scouts qui ne veulent pas contribuer à la promotion du commerce lausannois, était-ce prévu dans le fameux préavis que nous avons voté ?

Je ne reviens pas sur le coût, je n’ai pas compris si l’investissement total était de Fr. 40’000.– ou de Fr. 100’000.–. Mettons Fr. 40’000.–. Fr. 50’000.– ? Merci. Tout ça pour récupérer Fr. 10’000.–. Mais n’importe qui mettrait directement les Fr. 50’000.– au noma et on n’en parlerait plus ! J’espère que les finances de la Ville sont mieux gérées... Je crois. (*Rires.*)

Enfin, j’ai vu de mes yeux deux avions, sans doute de la Blécherette, qui tournicotaient allègrement au-dessus du pont Bessières et de la cathédrale, à basse altitude d’ailleurs. Je ne suis pas spécialiste de l’aviation, mais il me semble qu’ils étaient un peu en dessous des 300 mètres réglementaires... Ils prenaient des photos. Ce n’était quand même pas le City Manager qui se promenait dans les airs pour photographier son œuvre, me suis-je dit. Eh bien si ! Car que voit-on sur le site du City Management ? Des photos de ballons, pris par en dessus. Donc le photographe était probablement dans cet avion. Je ne sais pas si un boucher du coin nous écoute en ce moment, mais franchement, s’il nous entend, il doit penser que nous ne sommes vraiment pas sérieux ou que nous sommes très gonflés.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – J’aimerais revenir sur les propos de mon préopinant. Cette interpellation ne visait pas le City Management en tant que tel. On le sait, vous vous battez contre depuis un moment, vous avez demandé et lancé une initiative pour supprimer cette taxe. Tout cela, nous le savons, mais notre but n’était pas du tout de remettre en cause le City Management.

Je remercie le syndic pour ses réponses, même s’il n’a pas répondu à tout. Néanmoins, ce n’est pas en nous disant qu’il y a pire ailleurs que nous serons rassurés. Il y a lieu de s’interroger sur ce qui est possible au niveau local pour éviter ce genre de couacs, en tenant compte du fait que Lausanne est une ville la plus verte possible, proche du

développement durable, comme vous pourrez le dire bientôt ailleurs sur la planète.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Monsieur Hubler, le bilan sera fait sur toutes ces manifestations. Les actions générales pour développer le commerce en ville sont diverses. Il est très difficile d’en faire un bilan exact, une par une. C’est globalement que les effets se multiplient – ou éventuellement s’annulent si des polémiques systématiques ont des effets contraires. Cela peut arriver.

L’affaire des scouts, c’est une brigade qui a décidé de s’engager. Quelques-uns, manifestement, n’étaient pas d’accord et l’ont fait savoir à la télévision. Cela a provoqué des problèmes internes. Je l’ai lu dans les journaux, mais je ne pense pas que ce soit à la Municipalité d’approfondir la question.

Pour la situation pire ailleurs, tout est question de proportion. J’ai simplement voulu montrer dans la réponse que l’on tolère sans rien dire des choses qui ont des effets infiniment pires, mais qui ne sont pas liés au City Management. Je ne prétends pas, cela dit, que ce soit la perfection. Si nous voulions la perfection, nous pourrions annuler au moins les trois quarts des manifestations qui ont lieu à Lausanne.

**La présidente :** – Merci, Monsieur Brélaz. Y a-t-il un dépôt de résolution ?

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente :** – Alors le débat est clos. Je vous remercie, Monsieur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l’interpellation urgente de M. Yves Ferrari et consorts sur le lâcher de ballons du 17 mai 2008 ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**La présidente :** – Il est 20 h 04 minutes. Nous faisons la pause jusqu’à 20 h 34 puis nous aborderons les rapports.

La séance est levée à 20 h 04.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16